

Le magazine municipal de Toulaud

Toul Horizon

Décembre 2019 - N°33

3	Edito
5 à 7	les élus ont délibéré
9	Budget communal
11 à 17	Travaux / Urbanisme
19	Informations / Communication
21 à 23	Vie périscolaire et scolaire
24	Centre Communal d'Actions Sociales
25	Comité Municipal Culture et loisirs
27	Bibliothèque Municipale
29	Comité de jumelage
30 à 33	Vie associative
34 à 35	Infos pratiques
37	État civil
39	Paroles de Toulaudain
40 à 41	Épisode neigeux : retour en images
42 à 51	Dossier : "Sécheresse : prendre la question à la source"
53	Au piano avec Maitre Jean
55	Mes démarches
56	Vœux municipaux



*L'événement climatique des 14 et 15 novembre
aura causé à notre environnement
des blessures longues à cicatriser.*



*Belle solidarité citoyenne en ce dimanche
17 novembre pour rendre praticable les accès
aux écoles, à la salle polyvalente
ainsi que les principaux parkings*



Édito

Au lendemain de l'épisode neigeux du jeudi 14 novembre, dame nature nous a rappelé qu'elle est imprévisible et toujours là pour revendiquer ses droits sitôt qu'on l'oublie ou la malmène.

Défigurée par ce phénomène météorologique d'une ampleur inouïe, notre commune a constaté les dégâts, pansé ses plaies, puis retrouvé une certaine quiétude. Le paysage de désolation qui a marqué nos esprits doit être une réelle prise de conscience du changement climatique.

Cette neige collante et destructrice, ce brouillard abondant suivi d'un week-end fortement pluvieux nous rappellent que six mois en arrière, nous évoquions la sécheresse et la canicule estivale. Pas une saison de répit.

Désormais, nous devons nous préparer à de futurs événements tout aussi exceptionnels par leur intensité et leur brièveté qui risquent encore de frapper notre territoire et plus largement le département guère épargné, ayant même connu un séisme.

Mais cette catastrophe naturelle - non reconnue par les services de l'État - qui a privé d'électricité de nombreux foyers pendant plusieurs jours en faisant chuter les températures à l'intérieur des maisons, a mis en avant l'esprit collectif, l'élan de générosité et la mobilisation immédiate de tous. Que soient ici remerciés les agriculteurs, chasseurs, artisans, commerçants, entreprises, bénévoles associatifs, services communaux et intercommunaux, techniciens du raccordement et les citoyens qui se sont montrés exemplaires en offrant l'hospitalité et le partage d'un repas.

Unis tous ensemble, ils ont œuvré spontanément sans compter leur temps et manifesté une remarquable solidarité qui a rapidement éclipsé les maldisants.

De cette année écoulée, je retiendrai cette unité fraternelle face à l'adversité et pour illustrer ces impressionnantes chutes de neige, vous trouverez dans ces pages, la contribution en images réalisée par les plus téméraires citoyens-reporters.

Puisque l'électricité est rétablie partout, que ces fêtes de fin d'année soient le moment de profiter en famille de la chaleur d'un foyer, sans oublier les personnes qui traversent temporairement des moments moins lumineux.

Christophe CHANTRE



95 rue de la république
07130 saint péray
04.75.40.30.87
latelierfloraldanais@gmail.com

SAS L'ATELIER FLORAL D'ANAÏS
Anaïs Brancaléone, artisan fleuriste




Toutes compositions florales



PATRICK HÉNARD
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
07503 GUILHERAND GRANGES
☎ 04 75 44 45 84



Toutes Assurances - Placements

M^r Yvan CELLIER
M^{me} Sylvie BRUNEL

667 Avenue de Gross Umstadt
07130 Saint-Péray
Tél : **04 75 40 45 99** - Fax : 04 75 80 00 19



Retour sur les conseils municipaux de l'année 2019

Compte-rendu du 28/02

Subvention 2018 pour le club de rugby - versement au "Bassin de Crussol Rugby" et non plus au "Toulaud Sports" suite à la fusion avec le club de Guilhaud-Granges.

Projet 2019 de construction d'un pôle sportif - sollicitation de l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région signé par la communauté de communes Rhône Crussol (CCRC), avec un taux de subvention de 50 %.

Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour des travaux de dissimulation des réseaux chemin de Bergeron et route de Marsannoux.

Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Motion du conseil municipal pour le passage de la

commune de zone gendarmerie en zone de police pour réduire le délai d'intervention.

Modification du règlement de l'accueil périscolaire municipal afin de permettre à la garderie du matin, du soir et du mercredi d'accueillir des enfants scolarisés dans d'autres communes (jusqu'à maintenant réservé aux enfants scolarisés uniquement à Toulaud).

Modification du règlement du centre de loisirs afin de rendre obligatoire l'inscription préalable à cette garderie, et d'instituer des pénalités pour non-respect des horaires.

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

En informations diverses :

* Diagnostic du service de collecte des déchets et des déchetteries gérées par la CCRC et renouvellement

de la Délégation de Service Public (DSP) ;

- * Personnel communal : Trois nouveaux bénéficiaires du CNAS et formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dispensée à 85 % pour le personnel titulaire ;
- * Prévention routière à l'école élémentaire avec une subvention allouée d'un montant de 170 € ;
- * Dans le cadre du Grand Débat National, les 12 contributions inscrites dans le cahier communal des doléances, ont été remises à la mission responsable ;
- * un point sur les travaux et sur la CCRC et la mise en ligne du nouveau site internet de la commune.

Compte-rendu du 28/03

Budget communal : vote du compte administratif 2018, vote du compte de gestion 2018, affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 et vote du budget primitif.

Fiscalité directe locale avec la fixation des taux d'imposition communaux 2019.

Modification de la tarification du centre de loisirs ALSH : tarif unique de 1€/enfant pour la garderie du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h à 18 h. Pour chaque enfant présent non inscrit ou inscrit hors délai, application en plus du tarif de base d'une pénalité de 5€ par prestation. Pour tout dépassement d'horaire, application d'une pénalité de 3€ par 1/4 d'heure commencé pour chaque enfant présent, avec une tolérance de 5 minutes après 17 h (*pénalité appliquée à partir de 17h 06*). Il est proposé de passer de 15€ à 18€ la nuitée d'hébergement à l'extérieur.

Tarification des certificats d'urbanisme informatifs facturés à raison de 25€ par certificat.

Fourrière animalière : convention de groupement de commandes avec Valence Romans Agglo.

Motion contre l'évolution des droits d'inscription aux écoles polytechniques de Grenoble.

Projet de travaux de rénovation des vestiaires du stade municipal avec demandes de subventions

En informations diverses :

- * Rapport d'activités du CCAS sur 2018 ;
- * Evocation d'un point sur la sécurité routière chemin de Bergeron ;
- * Information sur la présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) aux membres du conseil municipal : le 23 avril ;
- * Un point sur les travaux et sur la CCRC.



Compte-rendu du 18/06

Attribution des subventions 2019 aux associations qui en comptent trois supplémentaires nouvellement créées : Air de ZIK, Culture et Compagnie et Touloud Trail.

Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière par la société "Cemex Granulats Rhône Méditerranée"

Approbation des statuts modifiés de la CCRC : La refonte des statuts intègre notamment le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), les Relais d'Assistantes maternelles (RAM) et la ludothèque.

Modification de la composition du conseil communautaire de la CCRC : Il est proposé de valider l'accord local suivant, dans le respect des règles fixées par le code général des collectivités territoriales, le nombre de sièges sera de 41.

Motion contre l'encaissement par l'ONF des produits des ventes de bols des forêts communales.

En informations diverses :

- * Réponse de Mme le Préfet sur le passage en zone police qui s'engage à mettre à l'étude notre proposition au regard de la répartition géographique des forces de police ;
- * Information sur un cambriolage au lotissement Les Châtaigniers ;
- * L'installation route de Soyons d'un radar pédagogique à compter du 26/06 et pour 1 mois ;
- * Retour sur le festival de musique "Lou Vento" par l'association "Air de Zik" le 14 juin, festival qui s'est déroulé à la salle polyvalente à cause des intempéries ;
- * Le départ de Mme Séverine Devès institutrice à l'école élémentaire ;
- * La journée "Jardin" le 17/06, fête des écoles le 30/06 ;
- * Info sur l'enquête publique dans le cadre de la procédure de révision du PLU qui va se dérouler du 12 juillet

au 14 août avec 3 permanences pour la réception du public ;

- * Rapport d'activités 2018 du SYTRAD ;
- * Fête du 14 juillet avec une exposition, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice, un point sur les travaux et sur la CCRC.

Compte-rendu du 10/10

Observation d'une minute de silence en mémoire de l'ancien président Jacques CHIRAC décédé le 26/09 et en mémoire des 4 fonctionnaires de police assassinés le 03/10.

Avis sur la création d'une unité de méthanisation à la station d'épuration de Valence.

Enquête publique pour la régularisation de l'emprise de chemins ruraux et sur la procédure d'aliénation et d'acquisition des chemins ruraux.

Demande de cession gratuite à la commune d'une dépendance du domaine public départemental (RD 279) avec intégration dans le domaine public communal : parcelle E777 de 811m².

Attribution des subventions 2019 aux associations : subventions exceptionnelles pour les associations Quinze de cœur et C Vitaminé et Cirqu'Envie.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables selon l'état établi par le receveur municipal pour un montant total de 520,48€.

Création d'emplois pour avancement de grade et promotion interne pour trois agents avec modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Création et transformation d'emplois avec accroissement du temps de travail - Modification du tableau des

effectifs du personnel communal pour deux agents.

En informations diverses :

- * Rapport sur le service des ordures ménagères ;
- * Rapport d'activités de la CCRC ;
- * Nouveau cambriolage en septembre ;
- * Point sur l'effectif record du centre de loisirs pour les vacances d'automne ;
- * Entreprises attributaires des marchés de prestations de service renouvelé au 1^{er} septembre 2019 (*Le marché de fourniture des repas de la cantine scolaire a été attribué à l'entreprise SODEXO et le marché de nettoyage des locaux de l'école élémentaire et de la garderie périscolaire à l'entreprise ENI de Tournon sur Rhône*). Ces marchés ont été conclus pour 3 ans avec possibilité de résiliation annuelle ;
- * Point sur les travaux & sur la CCRC.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR www.toulaud.fr

The screenshot shows the website for the commune of Toulaud. At the top, there is a navigation menu with links for 'LA MAIRIE', 'NOS SERVICES', 'LA VIE LOCALE', 'VOS DÉMARCHES', and 'CONTACT'. Below the navigation is a search bar. The main content area is titled 'LE CONSEIL MUNICIPAL' and 'INFORMATIONS MUNICIPALES'. Under 'COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL', there is a list of dates for the 2019 meetings: 10 OCTOBRE, 18 JUIN, 28 MARS, and 28 FÉVRIER. Each date has a download icon next to it. The website also features a header image of the town of Toulaud and a footer with the text 'Commune de TOULAUD'.



Terrassement - Assainissement - Démolition - V.R.D

Tél: 04 75 58 31 18 / Fax: 04 75 58 63 03

E-mail: comte.tp@wanadoo.fr



Z.A La Chalaye - 07440 Alboussière

TAXI

David SANSORNY

SAINT-PÉRAY

06 14 380 378

Transport de particuliers et professionnels



7j/7

Les voyants sont au vert

Le compte administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019 ont été adoptés par le Conseil Municipal lors de la séance du Jeudi 28 mars 2019.

Malgré quelques années d'incertitude avec la baisse de la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*), la commune continue d'investir dans la mesure de ses moyens en fonction des effets de levier que nous propose l'État. En contre-partie, la commune se doit de gérer au plus juste les dépenses de fonctionnement, être opportuniste sur les subventions, tout en limitant la pression fiscale. Quel programme !

Nouvelle contrainte pour les prochains exercices, la suppression de la Taxe d'Habitation. Elle représente pour une commune comme Touloud, 245.000 € soit 17% des recettes de fonctionnement de 2018. La compensation par l'État est annoncée à l'euro près mais qu'en sera-t-il pour les prochaines années ? La prudence s'impose.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 940 K€ comprenant les charges du personnel et les autres achats et charges externes ; les recettes se montent à 1.072 K€ comprenant les deux blocs les plus importants, la DGF pour 214 K€ et les impôts et taxes pour 574 K€. N'oublions pas la redevance des services périscolaires pour 62 K€ qui, grâce à la mise en service du logiciel ICAP, permet une gestion plus fine de cette recette budgétaire. Le résultat de l'exercice s'élève à 132 K€.

Recettes	-	Dépenses	=	Résultat
1.072.859 €		940.779 €		132.080 €

Investissement

2018 a été un exercice d'attente afin de bien préparer le projet structurant qu'est la rénovation de la Cure. Néanmoins, un peu plus de 241 K€ ont été investis, compensés par des recettes sur investissements de 271 K€. Il ressort un résultat positif de 30 K€.

Recettes	-	Dépenses	=	Résultat
271.310 €		240.984 €		30.326 €

Capacité d'Autofinancement (CAF)

Concernant la capacité d'autofinancement (CAF), elle représente 132 K€. Elle assure donc le service de la dette de 87 K€ et permet d'envisager, comme annoncé l'an dernier, le financement des travaux de la réhabilitation de la cure.

L'encours de la dette s'élevait, fin 2018, à 887 K€, soit un ratio correct endettement/habitant à 538 €, en sachant que le seuil d'alerte est de 1.000 €.

C.A.F.	Charges annuelles d'emprunt
132.080 €	86.760 €
État de la dette au 31/12/2018	Dette par habitant
886.103 €	538 €

Focus sur le financement des travaux de "la cure"

Afin de finaliser le projet cure, la commune a emprunté auprès de la Banque Postale 400 K€ sur 15 ans, la configuration des conditions financières nous permettant d'emprunter sur une durée courte avec un différé d'un an.

La nouvelle charge représente 28 K€ annuels absorbée par la capacité d'autofinancement.



Réhabilitation de la cure : le cho

Les travaux ont commencé en début d'année, après quelques désagréments inhérents à ce genre de chantier dans un bâti ancien.

Depuis septembre, le bâtiment principal change de visage et le projet devient enfin réalité.

Le gros œuvre est terminé et nous sommes, en cette fin d'année, hors d'eau et hors d'air.

Les entreprises, toutes issues de notre secteur, mettent tout en oeuvre afin de tenir le planning qui prévoit la livraison du site pour le premier semestre 2020.

Le décroûtage des façades, à notre grande satisfaction, laisse apparaître un appareillage de pierres de belle facture. Comme devrait l'être d'ailleurs l'ensemble de cet aménagement au coeur du village.

Outre les équipements intérieurs, cette réalisation mettra également en valeur, à terme, les espaces extérieurs existants, tels les jardins et la cour intérieure.



Avant



Avant



L'accès à la cour intérieure

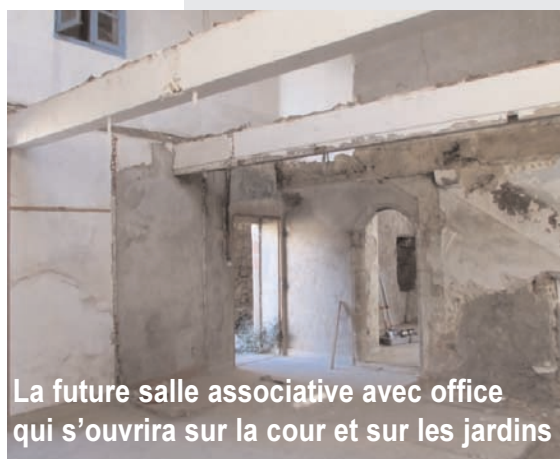
Chantier majeur du mandat



Après



Après

L'appartement
en duplexLa future salle associative avec office
qui s'ouvrira sur la cour et sur les jardins

DANS CE NOUVEAU LIEU

- * un hall d'accueil,
- * une salle de réunion destinée aux associations,
- * le bureau de poste communal,
- * un espace "tiers lieu" réservé aux professionnels (co-working),
- * un appartement en duplex,
- * un lieu de stockage de matériel,
- * deux hébergements touristiques de type "gîtes ruraux" (dans un bâtiment annexe).

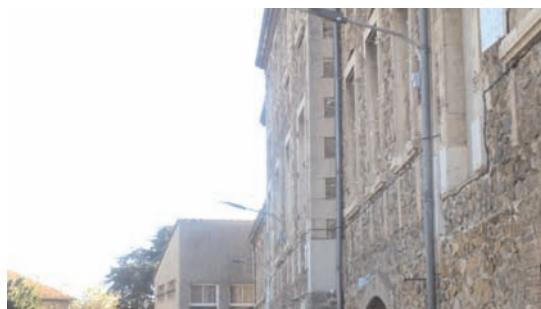
Les principaux travaux et aménagements

La fibre arrive



- Déploiement des câbles du réseau "fibre optique" depuis fin 2019 et courant 2020. Premiers raccordements chez les particuliers prévus pour début 2021.

Éclairage public



- Eclairage du parvis de la cantine sous l'école et installation de candélabres à la sortie du village près du nouveau parking de la carrière.

Voirie



- Réfection partielle de la rue de la Chapelle de Lucquet et du chemin de Peyrache.

Aménagements de 2019

Requalification "route de Marsannoux"



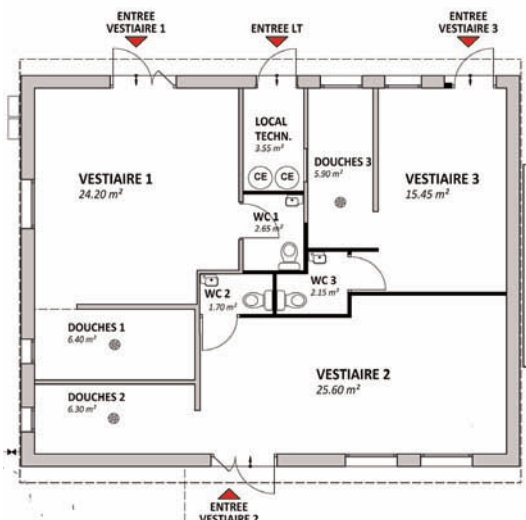
- Remplacement du vieux réseau d'eau potable achevé depuis début décembre. Défense incendie renforcée par l'installation d'une nouvelle borne. En 2020, mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques suivie par le réaménagement et la reprise de la chaussée avec la création d'un trottoir.

Aménagements et équipements

- Encouragée par le syndicat intercommunal VRD (*Valence Romans Déplacements*) pour favoriser la mobilité douce, installation de plusieurs appuis vélos près des lieux de vie et à proximité des arrêts bus.



Restructuration des vestiaires



- Transformation et mise aux normes du bâtiment existant en 3 vestiaires (au lieu de 2) avec entrées indépendantes, toilettes et douches.

ALINE CETTIER - THIERRY WETTEL
Architectes DPLG



**PROJETS NEUFS
RENOVATION
& INTERIEUR**



5 route de Lyon
07 300 Saint Jean de Muzols
Tél.: 04 75 07 56 76
architectes@ac-tw.fr
www.architectes.org/cettierwettel

**CRUSSOL
PLOMB'ELEC ENERGIE**



INSTALLATION - VENTE - S.A.V

CHAUFFAGE - ELECTRICITÉ - ENERGIES RENOUVELABLES
SANITAIRE - ZINGUERIE

BUREAU & ATELIER - LE VILLAGE - 07440 ALBOUSSIÈRE

TEL. 04 75 80 09 11 FAX. 09 71 20 76 08
E-mail : crussolplomberie@orange.fr

Maserat TP

Tél. : 04 75 40 34 07
Port. : 06 84 68 61 12
maserat-tp@orange.fr

ROUTE DE TOULAUD
QUARTIER DES CHAMPS
07130 ST PÉRAY

Du nouveau au pôle sportif

Après la
réhabilitation
et la mise
aux normes
des vestiaires
effectuées
cet automne,
une deuxième phase
va voir le jour
en 2020.

Le projet annoncé dans notre précédente publication s'articule autour de la construction d'un local polyvalent destiné aux associations, entre autres au club de tennis, et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet comprend également la création de sanitaires publics, équipement faisant cruellement défaut sur ce lieu très fréquenté par les Toulaudains.

Le permis de construire déposé cet été a été accepté courant octobre. Suite à la consultation lancée dans la foulée, les entre-

prises viennent d'être sélectionnées. Le démarrage du chantier est prévu en ce début d'année 2020 pour une livraison escomptée en milieu d'année. L'architecte du projet est le cabinet AC-TW œuvrant déjà sur le site de la cure.

Le montant des travaux est de 150.000€. Pour financer cette opération, nous bénéficions d'une aide de la région de 75.000€ au travers du dispositif C.A.R. (Contrat Ambition Région) et d'une subvention du Département.



Le nouveau PLU est applicable

En révision depuis près de 4 ans, le nouveau PLU est désormais applicable. Il a été définitivement adopté en conseil communautaire le 14 novembre dernier.

Petit rappel

Le PLU est un document définissant plus simplement la destination générale des sols que ne le faisaient auparavant les Plans d'Occupation des Sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (*Solidarité Renouvellement Urbain*) de 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester agricoles ou naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme qu'on appelle Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui résume les intentions générales de la commune quant à son évolution à moyen terme.

Il comprend obligatoirement plusieurs documents :

- ◆ Le rapport de présentation.
- ◆ Le PADD.
- ◆ Le zonage graphique ainsi que le règlement de chacune des zones.
- ◆ Les orientations d'aménagement et de programmation.

Le zonage

Il comprend 4 types de zones distinctes :

- ◆ U pour les zones urbanisées
- ◆ AU pour les zones à urbaniser
- ◆ N pour les zones naturelles
- ◆ A pour les zones agricoles

Certaines de ces zones sont également subdivisées pour répondre à des particularités très spécifiques.

Consultation et concertation

Après la période de consultation des personnes publiques associées (*Préfecture, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture...*) et surtout l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juillet au 14 août, le PLU a été définitivement adopté lors du conseil communautaire du 14 novembre dernier. Il est désor-

mais applicable depuis le 01 décembre 2019.

Ce PLU a fait l'objet d'un important processus de concertation souhaité par les élus Touloudains au cours des 3 ans de travail qui ont été nécessaires pour établir le document définitif.

Sous de très nombreuses formes, vous avez participé à l'élaboration de ce PLU au travers des "marches découvertes", des réunions à thème et des réunions publiques. Vous avez été également très nombreux à nous faire part de vos remarques lors des permanences organisées en mairie pendant la durée de l'enquête publique.

Cela témoigne de l'attachement des Touloudains à leur commune et leur cadre de vie.



L'URBANISME TOULAUDAIN

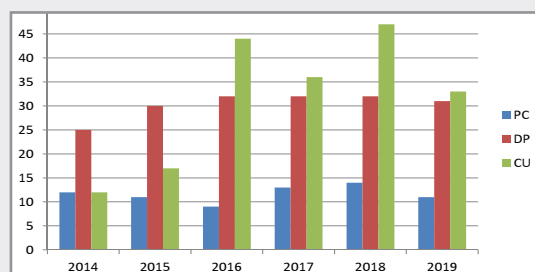
Toute construction nouvelle, toute modification si mineure soit-elle, est soumise à autorisation. Avant de vous lancer ou de faire exécuter des travaux y compris sur vos clôtures, renseignez-vous à la mairie. Les piscines et l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture sont également concernées par ces autorisations préalables.



Les chiffres clés de 2019

- 11 permis de construire (PC) déposés
 - * 8 pour des maisons individuelles
 - * 1 pour la construction d'un petit collectif
 - * 1 pour une extension de bâtiment
 - * 1 pour la réalisation d'un local polyvalent au pôle sportif
- 31 déclarations préalables (DP).
- 33 certificats d'urbanisme (CU).

Un développement maîtrisé depuis plusieurs années



VivaBat Rénovation

**Menuiseries Alu, Bois et PVC
intérieures, extérieures et charpentes
Etudes techniques - Devis gratuits**

Mail : vivabat@hotmail.fr

<http://www.menuiserie-alboussiere.fr>

☎ 04 75 40 66 60 ☎ 06 72 48 61 12

ASSISTANCE ROUTIERE

DEPANNAGES - REMORQUAGES toutes distances
REPARATIONS MECANIKES
GARDIENNAGE : à compter de 4è jour de l'incident

AGF
ASSISTANCE CHARRAS
AUTOMOBILES



Christophe CHARRAS

Tél. 04 75 44 01 09

Fax 04 75 41 28 08

170 Rue Jacqueline AURIOL
26 760 BEAUMONT LES VALENCE

SIRET 382 902 781 00014 - RM 382 902 781 262

www.depannage-auto-valence.fr

MG

CONCEPT EURL

MAÇONNERIE

NEUVE ET RENOVATION

SPECIALISTE JOINT DE PIERRE

TOITURE ABRI

EXTENSION

FAÇADE

07130 TOULAUD



 Mg concept toulaud

06.26.03.91.21

Plusieurs outils à votre disposition

Il y a un an, vous découvriez votre nouveau magazine d'informations municipales, dans un nouveau format, avec une nouvelle maquette et un contenu quelque peu revu.

Tout le contenu "associatif", jusqu'alors présent dans cette revue de fin d'année, trouve désormais plus judicieusement sa place dans le Touloud Infos de rentrée, distribué fin août, et qui coïncide donc avec la reprise des activités des associations touloudaises.

Des Touloud Infos qui ont été au nombre de 3 cette année, contre 2 habituellement (fin mai et fin août), un numéro spécial "PLU" vous ayant été distribué début juillet.

Comme nous vous l'annoncions également, le nouveau site internet touloudain a été mis en ligne en janvier dernier. L'url est restée identique : www.touloud.fr.

Vous vous l'êtes désormais bien approprié puisque 1300 utilisateurs ont été recensés en novembre. Mis à jour régulièrement, il se veut le reflet de la vie locale touloudaise.

Pour parfaire l'information numérique, une nouvelle "lettre d'informations" a également été lancée en février. Cet outil de communication a été utilisé à 12 reprises. Vous êtes actuellement 191 abonnés.

Le dernier épisode climatique a cependant mis en exergue que certains d'entre vous ont encore du mal à trouver toute l'info communale en temps réel.

Aussi, nous vous livrons ci-contre un récapitulatif des outils à votre disposition.



COMMENT DISPOSER DE TOUTE L'INFO COMMUNALE

LE SITE INTERNET

- **Le flash info** : en page d'accueil du site pour retrouver toutes les infos "en brèves" importantes du moment.
- **Les actualités** (Onglet Vie locale, rubrique Actualités) : des articles courts pour mieux appréhender l'actualité touloudaise.
- **Les comptes rendus des conseils municipaux** (Onglet Mairie, rubrique Informations municipales).
- **L'agenda** (Onglet Vie locale, rubrique Agenda) pour connaître tous les événements ou festivités à venir.

LA NEWSLETTER

Elle vous est adressée par email à fréquence variable. **Vous devez impérativement être abonné.** Si vous ne l'êtes pas, rendez-vous en bas de la page d'accueil du site internet pour vous inscrire.

LE PANNEAU LUMINEUX

Il est situé physiquement :

- * en face de la boulangerie.

Vous pouvez également le retrouver :

- * **sur le site internet** (en page d'accueil en cliquant sur le coq "Touloud en direct"),
- * **sur votre smartphone.** Pour cela, il vous faut télécharger l'application "Centoweb" (disponible pour Android et sur Appstore), rechercher "Touloud", valider votre choix et mettre ce panneau dans les favoris de l'application. Et en cas de message important : alerte météo, problème de transports scolaires..., vous recevrez automatiquement une notification dès la mise en diffusion.

LES BULLETINS "PAPIER" D'INFORMATIONS

Le Toul'Horizon et les Touloud Infos sont distribués par les élus dans les boîtes aux lettres des 650 foyers touloudains.



PROCHE DE
CHEZ VOUS !

VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE
NOUVELLE
STATION DE LAVAGE

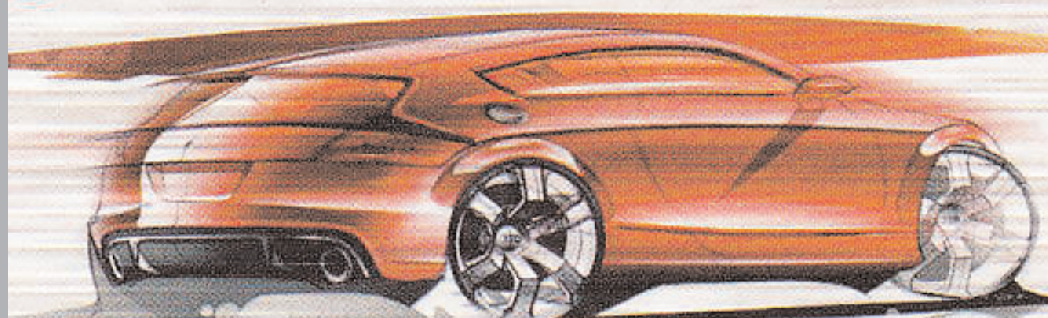


Ouvert 7 jours sur 7
et 24 heures sur 24.



**Accès au niveau
du Garage Allemand**

SARL GARAGE
Allemand



Tél. 04 75 40 32 53

1225, route de Monsano 07130 TOULAUD



Les Services Périscopulaires sont accessibles aux enfants à partir de 3 ans révolus. Les inscriptions sont possibles par internet via le "portail famille" jusqu'à J-5. Les prestations utilisées sont facturées en début du mois suivant.

CANTINE

Depuis la rentrée de septembre un nouveau prestataire, Sodexo, livre les repas en liaison chaude au départ de l'ensemble scolaire Saint-Victor à Valence.

Le contrat a été établi pour 3 ans avec la possibilité de le rompre à chaque fin d'année scolaire si nous ne sommes pas satisfaits du service.

Tout au long de l'année, les enfants pourront découvrir de nouveaux goûts de tous les pays et de nouvelles recettes proposées par le chef, mais auront aussi des informations sur la protection de la terre, la chasse au gaspillage alimentaire...

Depuis le 4 novembre la loi "EGalim" exige que les cantines servent un repas végétarien par semaine.

Vous avez accès aux menus sur le site de la commune.

Les enfants sont de plus en plus nombreux à prendre leur repas à la cantine et tout est mis en œuvre pour que ce temps soit pour eux le plus convivial possible.

GARDERIE

Les enfants peuvent être accueillis :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h) et les mercredis (de 7h30 à 12h30).

L'ensemble de nos services périscolaires est encadré par du personnel qualifié.

Merci à tous ceux qui permettent aux enfants de passer ces moments collectifs dans d'agréables conditions.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Il fonctionne les premières semaines des petites vacances d'octobre, février et avril, 4 semaines en juillet et la dernière semaine des vacances d'août. Pour les petites vacances les inscriptions sont possibles à la journée. L'été les inscriptions sont pour la semaine complète. Il accueille au maximum 50 enfants de 4 ans révolus à 12 ans.

Les programmes sont distribués aux enfants dans les 2 écoles mais aussi visibles sur le site de la commune au moins un mois avant pour les petites vacances et 1 mois et demi pour l'été.

Les inscriptions sont possibles par internet via le "portail famille" jusqu'à la date indiquée sur les programmes. Mais ATTENTION la demande est de plus en plus importante et nous avons dû refuser des familles aux dernières vacances.

Quelques éléments pour les vacances 2020

FÉVRIER :

"Est-ce que c'était mieux avant ?" Rencontres intergénérationnelles avec des aînés Toulousains et sortie à l'Agora pour le film *"Lucie après moi le déluge"* en présence de la réalisatrice ou du compositeur du film qui pourront répondre aux questions après la projection. Nous organiserons un bus supplémentaire pour toutes les personnes qui souhaitent aller voir ce film.

Une journée sera consacrée à l'apprentissage des gestes de premiers secours.

AVRIL :

Deux thèmes choisis bien à propos pour cette semaine. *"Le chocolat"* mais aussi *"le jardinage"* : visite et atelier chocolat à la Côte Saint André ; visite de jardins et atelier jardinage ; rencontre avec un apiculteur Toulousain

ÉTÉ :

En attente de réponse des différents prestataires, nous pouvons vous indiquer que les enfants continueront d'aller à la piscine de Saint-Péray une fois par semaine.

Les thèmes à l'étude sont : l'espace, le sport, la découverte de la nature, la musique.

Un ou deux mini camps de 3 jours/ 2 nuits seront aussi programmés.

À chaque distribution de programme, nous vous informerons des dates et des modalités

École maternelle "Pierre Escoffier"

Année scolaire 2018/2019 - Bilan

L'année qui vient de s'écouler a été riche en diverses expériences artistiques, thème qui a rythmé l'année.

Outre de nombreuses activités autour d'artistes, de visite d'exposition aux Clévos, les élèves de la maternelle ont découvert le plaisir de l'expression corporelle et de la danse contemporaine lors d'un projet "*Classes qui dansent*". Ce travail a abouti à une rencontre interclasses au Ciné Théâtre de Tournon où toutes les classes ont pu présenter leurs danses dans des conditions réelles de spectacle. La danse a été ensuite restituée aux parents lors de la fête des écoles. Tout ce projet a été mené en collaboration avec une intervenante de la compagnie de danse La BARAKA, d'Annonay, Mme Eloïse FEDDIDE.

Parallèlement à cela, un long travail a été mené sur "*l'art pariétal*", décrivant une période qui a beaucoup plu aux enfants de cet âge. Une visite au musée de Valence et la réalisation d'une grande fresque préhistorique a conclu ce projet.

"Tous au jardin". La météo n'a pas permis de se rendre aux jardins, mais les ateliers ont pu se dérouler à l'école. Les enfants ont bénéficié d'une belle journée, plantant de belles jardinières, en prenant soin des poneys et en expérimentant la technique du cyanotype.

Année scolaire 2019/2020

En cette nouvelle année, 58 enfants sont inscrits en maternelle. L'équipe ne change pas.

Mme Anne-lise FERRER enseigne à 27 élèves de Grandes Sections (*cohorte, plus nombreuse cette année*) et Mme Sandrine FERREIRA a 31 élèves soit 15 Petites Sections et 16 Moyennes Sections. Mmes Claudine JUGE et Rosa DA SILVA ont une présence nécessaire dans les classes tout au long de la journée.

Au programme de l'année à venir

A travers le voyage de petites mascottes, les enfants vont découvrir d'autres pays sur tous les continents. L'art, la culture, les animaux, le mode d'habitat, l'alimentation, la littérature, etc... vont être des supports propices à toutes sortes d'activités.

En collaboration avec M. CARTON, les élèves vont s'initier au mini-basket sur un cycle d'une dizaine de séances.

Les enseignantes relancent un projet chorale cette année en regroupant l'ensemble des élèves des 2 classes.

Des sorties sont prévues en plus des visites régulières à la médiathèque de Toulaud.

Les enseignantes tiennent à remercier l'Amicale laïque et la municipalité pour leurs aides financières soutenant les projets.

Les parents d'élèves sont aussi remerciés pour leur investissement dans les différentes sorties et les manifestations.



École élémentaire "Les 4 Vents"

En cette nouvelle année scolaire, 99 enfants sont inscrits en élémentaire.

Nous accueillons deux nouvelles collègues : Anne-Sophie Le Leuch qui enseigne à 27 élèves de CE2 et CM1 et Marielle Dubois qui enseigne le lundi (*décharge de direction*) aux 28 élèves du CM1/CM2.

Au programme cette année : français, maths, sport, anglais, histoire, géographie, sciences... mais pas que !!!

De l'**opéra**, avec une intervenante des CMR (*Centres Musicaux Ruraux*) Laure Pique : initiation et découverte de l'art lyrique.

Les élèves du CM1/CM2, du CP et du CE1 iront à la **piscine** de Guilherand Granges : s'immerger, se déplacer sur et sous l'eau, se laisser flotter... prendre du plaisir... et le "savoir-nager" pour les CM2.

Des sorties au **théâtre**, au **cinéma** seront organisées.

Le **vélo** est au programme cette année pour les CE2, CM1 et CM2 : après un apprentissage sur le

city, les élèves iront arpenter les routes autour de Touloud et, pour finir, ils partiront quelques jours sur la Dolce via...

Merci à tous les parents volontaires pour passer l'agrément vélo !



Merci à la Mairie, à l'Amicale Laïque et à tous les parents et amis de l'école ; sans vous, ces projets ne seraient pas réalisables !



CCAS : aider, soutenir...

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** géré par un conseil d'administration a pour mission d'apporter son soutien aux habitants de la commune qui connaissent des situations difficiles ponctuelles ou non, par l'écoute et l'accompagnement. Il accueille, renseigne et oriente toutes les personnes qui souhaitent obtenir des informations en entretien individuel et confidentiel.

Il est en charge d'instruire les demandes d'aides sociales et d'accompagner les plus fragiles dans leurs démarches administratives.

Il est ouvert à tous.

* **Au mois d'octobre : collecte de denrées alimentaires** au bénéfice du relais de Saint-Péray auprès duquel les familles les plus démunies peuvent bénéficier de deux colis par mois. Cette collecte est organisée dans les écoles et les mairies des communes du canton. Le CCAS tient à remercier les enfants, leurs familles et tous les généreux donateurs. Grâce à eux, 150 kg de denrées ont été récoltées cette année.

Pour joindre le CCAS, vous pouvez :

* prendre rendez-vous en mairie au **04.75.60.49.52**

* nous écrire par mail à **ccas@toulaud.fr**

LES ACTIONS DE L'ANNEE :

* **Le 12 janvier 2020, repas des aînés** à la salle polyvalente de Toulaud. En janvier 2019 à l'initiative du maire nous avons accompagné nos aînés, en bus, et partagé ce repas au restaurant à Saint-Victor. Belle journée, appréciée de tous.

* **Le 8 mars 2020 : vente de repas à emporter** (*choucroute, paëlla...*) sur réservation dont les bénéfices permettent de répondre à différents besoins.

Le 25/02/2020

**Projection privée à la salle Agora du film
"Lucie, après moi le déluge"**
pour notre centre de loisirs.

**Les Toulaudaines et Toulaudains qui
le souhaitent pourront y assister sur
pré-réservation. Un bus sera mis en place.**

Plus d'infos en mairie



"Surprise" en Janvier dernier pour les aînés de la commune qui ont pris le bus en direction de Saint-Victor pour partager le traditionnel repas offert par le CCAS

Encore une belle année pour le CMCL

Petite rétrospective des manifestations de l'année 2019 :

Eric Permingeat de «Conte moi un terroir» nous a accompagné pour la soirée œnologie et a permis aux participants d'appréhender la dégustation du vin.

Le nettoyage éco-citoyen a permis de ramasser environ 130 kilos de déchets...

Vous avez été nombreux à nous accompagner pour notre retraite aux flambeaux du 14 juillet. Plus de 150 lampions ont illuminé le village, menés par notre nouveau coq vierge !

Le jeu de piste du mois de septembre a rassemblé une quinzaine d'équipes qui ont déambulé le samedi après-midi dans le vieux village (cf photos) pour tenter de répondre à des questions, il faut l'avouer..., quelques fois "tordues" !



Enfin, nous avons été dans l'obligation de reporter notre dernière animation qu'était la soirée "rétrogaming", pour raison d'intempéries, mais ce n'est que partie remise !

Que vous prépare-t'on pour 2020 ?

Nous organiserons le 16 mai une grande journée éco-citoyenne : outre le nettoyage du village, nous vous proposerons des animations : fabrication de bee-wrap, tawashi, nichoir à chauve-souris... Une grande journée d'échanges pour prendre conscience que nous pouvons tous réduire notre impact sur la planète.

Le coq vierge reparadera le 14 juillet avec sa farandole de lampions, venez nombreux !

Le 14 septembre nous renouvellerons un nettoyage éco-citoyen.

Vous aurez peur le 31 octobre lors de notre soirée Halloween...

Et enfin, beaucoup d'entre vous l'attendent avec impatience, alors notez-le "en rouge" dans vos tablettes : "LA" soirée rétro gaming se fera le 14 mars, toujours en collaboration avec l'association Gamestlagie qui nous prépare une soirée plus que top !

Alors rendez-vous en 2020 !

L'équipe du CMCL

The logo features the text "SERRES DES LACS" in large white letters, with ".1968" inside the 'S'. Below it, "HORTICULTEUR PRODUCTEUR" is written in smaller white letters. A stylized flower with purple, pink, and grey petals is positioned to the right. A Facebook icon is in the bottom right corner.

SERRES
DES LACS
.1968
HORTICULTEUR PRODUCTEUR

Chemin des Peyrouses .07130 CORNAS
| .04 75 40 34 52 | MAIL: sdlaccueil@sfr.fr

A woman with dark hair styled in an updo with white flowers and a white ribbon. She is wearing a white strapless dress. The background is a light blue and white patterned fabric.

STYL' CREATION
COIFFURE MIXTE

04 75 80 06 84
Les Muriers - 07 Touloud

A collage of images showing interior design. The top left shows the company logo and name. The bottom left shows a white shelving unit. The right side shows a modern interior with a wooden bench and a wall of vertical wooden slats.

ARTEM BOIS
AGENCEMENT & MENUISERIE INTERIEURE

www.arthembois.fr

Tél. 06 98 60 45 88
contact@arthembois.fr

“Les vers à soi” : plus qu'une bibliothèque, un lieu de curiosités !

UN LIEU POUR LIRE, SE CULTIVER, S'INFORMER, SE DIVERTIR, SE DÉTENDRE, SE RENCONTRER, " SURFER "... OÙ VOUS ATTENDENT DE NOMBREUX DOCUMENTS : FICTIONS, DOCUMENTAIRES, BD, MAGAZINES, CD, PARTITIONS ET BIEN PLUS ENCORE !

En effet, l'offre numérique de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche (BDA) vous permet, de chez vous, en quelques clics, de télécharger les derniers romans, de consulter la presse (le Kiosk), d'écouter de la musique (MusicME), de regarder le meilleur du film documentaire d'auteur (Tënk).

Pour emprunter ou accéder à cette offre documentaire, il vous suffit de vous abonner : 12 €/an pour les adultes et gratuit pour les moins de 18 ans. La carte unique à l'ensemble des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes Rhône Crussol vous permet de profiter d'une large offre de services.

Deux postes informatiques avec accès internet et point wifi sont également à votre disposition. Vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour des raisons liées à l'âge ou à une mobilité réduite, la bibliothèque vous propose le portage de documents à domicile. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'équipe.

De septembre à juin, la bibliothèque accueille, tous les mois, les écoliers de la commune.

Véritable espace culturel, la bibliothèque propose toute l'année des animations gratuites pour tous les publics et tous les âges. Ces temps d'échange, de



Une des soirées “phare” de l’année 2019 : la scène ouverte “Slam” le 30 novembre dernier.



découverte, de partage se déroulent en toute simplicité et se terminent souvent par le verre de l'amitié.

Alors n'hésitez pas, venez !

L'équipe vous accueillera :

Lundi : 16h30 - 18h*

Mardi : 16h30 - 19h

Mercredi : 9h30 - 11h et 16h - 18h*

Vendredi : 16h30 - 19h

Samedi : 10h - 12h

Bibliothèque Les vers à soi

100 rue des mûriers

07130 Touloud

04 75 83 63 12

biblio@touloud.fr

**fermeture les lundis et mercredis pendant les vacances scolaires*



SARL TRAVERSIER

www.traversier-charpente.fr

AHARONIAN GILLES

Gérant

Zone Nord Pôle 2000

07130 SAINT PERAY

04.75.81.85.10

contact@traversier.fr



EIFFAGE

ÉNERGIE SYSTÈMES

Réseaux HTA - BT - GAZ

Postes - Lotissements - Éclairage public et sportif

Illuminations - vidéo surveillance

Tél. 04 75 78 17 81 - Fax. 04 75 78 17 89

ZI ARMAILLER

4-6 rue Gaspard Monge
26500 BOURG LES VALENCE

25 avenue de Tournon
07270 LAMASTRE

Le jumelage fête ses 20 ans

Il y aura 20 ans le 14 juillet 2020, à l'occasion des jeux inter-villages organisés par les Amis de Toulaud, une quarantaine d'Italiens arrivaient en Ardèche pour inaugurer le jumelage entre les communes de Toulaud et Monsano. En septembre suivant, une quarantaine de Toulaudais faisaient le voyage à Monsano pour la cérémonie de retour dans le village perché des Marches italiennes. Encore aujourd'hui, les participants se souviennent de ces premiers échanges mémorables à bien des égards.

Les municipalités des deux communes ayant convenu que le jumelage devait être d'abord celui des citoyens, ces voyages furent l'occasion pour certains jeunes, notamment, de quitter la maison familiale pour la première fois. Depuis, quasiment chaque année sans interruption, une délégation fait le voyage dans la commune jumelle pour rencontrer les amis, assister à la fête locale, partager un mode de vie différent, visiter les richesses patrimoniales de la région de nos hôtes.

Le Comité de jumelage, en collaboration avec la mairie, se prépare à recevoir les Monsanesi pour fêter ces 20 ans d'aventure. Ce sera du 11 au 15 juin 2020.

Le programme provisoire prévoit une sortie touristique, peut-être à Lyon, une participation à la soirée musicale or-

ganisée par Air de Zik, une randonnée avec Toulaud'Rando. Merci à celles et ceux qui en disposent, de ressortir des placards les anciennes photos (et vidéos), qu'il est prévu d'intégrer au projet d'exposition de la bibliothèque municipale, sur le thème de l'Italie et du jumelage. D'autres activités pourront être incluses en fonction de nouvelles propositions associatives et citoyennes.

Trente à quarante personnes sont attendues, qui, comme d'habitude, seront hébergées dans les familles quatre nuits entre le 11 et le 14 juin prochain. Les volontaires peuvent se signaler et s'informer auprès du Comité de jumelage (Michel Létang 06 80 08 59 31 / michel.letang@orange.fr) ou de la mairie (04 75 60 49 52 / mairie@toulaud.fr).

A presto e buon Natale a tutti.



Visite des grottes karstiques de Frasassi qui comptent parmi les plus belles grottes à stalactites et stalagmites d'Europe

Une belle dynamique

Dans le cadre de la vie associative touloudaine 2019, plusieurs événements marquants se sont déroulés sur notre territoire.

Le forum touloudain des associations a réuni 15 associations (sur la vingtaine que compte la commune) le vendredi 6 septembre 2019 à la salle polyvalente. Trois "nouvelles" étaient présentes dans les travées : Air de Zik, Culture et Cie, Cirqu'Envie. Une affluence record pour ce rendez-vous et un chiffre à retenir : 540, c'est le nombre de licenciés que représentaient ce jour-là les associations présentes.

Il y a eu aussi le dimanche 20 octobre 2019, pour la deuxième fois sur Touloud, le passage du Trail des Gaulois qui, pour sa 7^{ème} édition, a décidé de traverser notre beau village sur le parcours des 17 kilomètres. Cette course organisée par l'association Quinze de cœur a rassemblé plus de 600 trailers.

Nous n'oublions pas non plus le traditionnel vide gerner du 5

mai organisé par les Amis de Touloud, la fête de la musique orchestrée par Air de Zik le 14 juin, la retraite aux flambeaux du 14 juillet, et le jeu de piste mis en scène par le CMCL (Comité Municipal Culture et Loisirs) qui a permis de découvrir ou redécouvrir les "trésors" de notre commune...

Toutes ces manifestations prouvent encore une fois le dynamisme du tissu associatif touloudain.

En outre, dans le cadre de l'accompagnement de la vie associative touloudaine, la municipalité a versé des subventions annuelles en début de saison pour favoriser l'activité des associations. Elle a aussi décidé de verser des subventions exceptionnelles pour permettre l'organisation d'événements sur notre territoire : la fête de la musique, le Trail des gaulois, la Rando C'vitaminé.

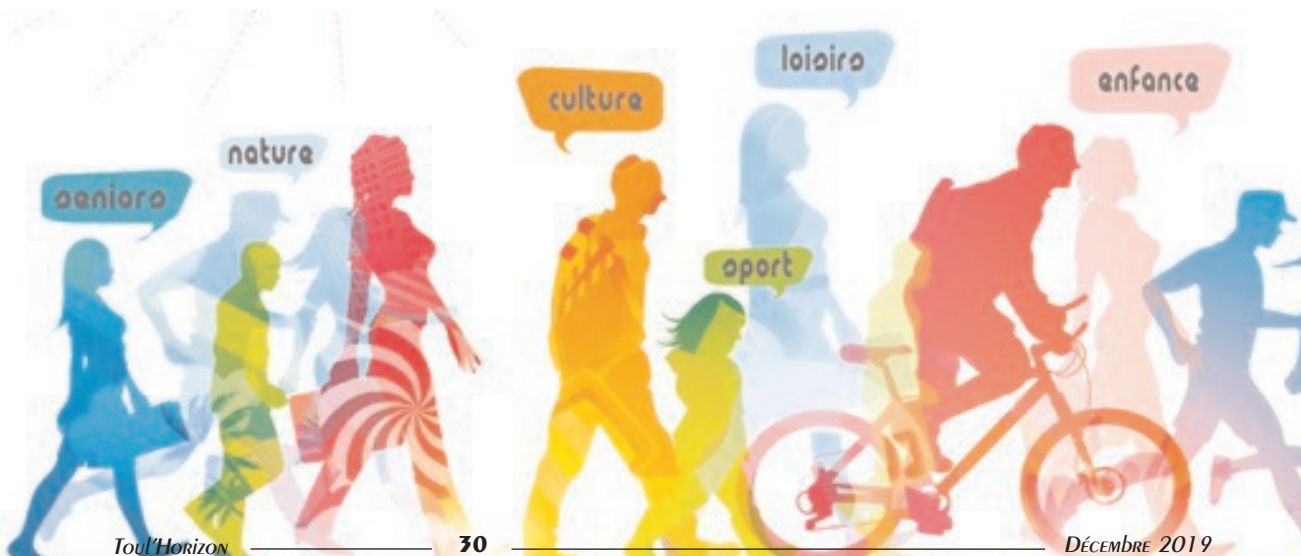
C'est au global une enveloppe de 8.000 € qui est à ce titre réservée au budget communal chaque année.

Afin de maintenir au maximum les activités sportives et culturelles, la municipalité a décidé de mettre à disposition des associations qui l'occupent, la salle polyvalente, toutes les premières semaines des vacances scolaires.

Elle a aussi souhaité faciliter l'échange et le partage des idées avec les associations touloudaines en organisant une réunion avec l'ensemble des responsables le mardi 15 octobre dernier.

Enfin, il apparaît important de souligner la présence des représentants de la municipalité aux différents événements organisés par les associations comme les assemblées générales, manifestations sportives, culturelles, festives ...

Cette proximité reflète tout l'engagement des élus à soutenir l'action des associations touloudaines et de leurs bénévoles.



Agenda

MERCREDI 08 JANVIER

15h : **Et patati, et patata**
Cinéma
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

JEUDI 09 JANVIER

18h30 : **Assemblée générale**
Salle polyvalente
Organisation : *Toulaud Rando*

VENDREDI 10 JANVIER

10h : **Atelier numérique**
"Importer et gérer ses photos"
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

VENDREDI 10 JANVIER

18h30 : **Voeux**
Salle polyvalente
Organisation : *Municipalité*

DIMANCHE 12 JANVIER

12h : **Repas des aînés**
Organisation : *CCAS*

VENDREDI 17 JANVIER

Assemblée générale
Organisation : *Comité Tiers Monde*

SAMEDI 25 JANVIER

18h : **Loto**
Organisation : *Amicale Laïque*

MERCREDI 05 FEVRIER

15h : **Et patati, et patata**
Atelier créatif
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

VENDREDI 14 FEVRIER

10h : **Atelier numérique**
"La messagerie : recevoir, en-

voyer, joindre des documents"
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

DIMANCHE 08 MARS

10h/12h : **VENTE DE REPAS À EMPORTER**
Sur réservation
Organisation : *CCAS*

MERCREDI 11 MARS

15h : **Et patati, et patata**
Méli-mélo de contes et lectures
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

VENDREDI 13 MARS

10h : **Atelier numérique**
"Utiliser Realplayer et visionner en streaming"
Bibliothèque
Organisation : *Les Vers à Soi*

SAMEDI 14 MARS

16h : **Soirée "Rétrogaming"**
Salle polyvalente
Organisation : *CMCL*

VENDREDI 20 MARS

20h : **Soirée spectacle MIMAGES**
Salle polyvalente
Organisation : *CCRC*

SAMEDI 04 AVRIL

16h : **Carnaval**
Départ cour école élémentaire
Organisation : *Amicale Laïque*

DIMANCHE 03 MAI

07h / 18h : **Vide-grenier**
Stade + Salle polyvalente
Organisation : *Amis de Toulaud*

SAMEDI 16 MAI

Journée éco-citoyenne
Salle polyvalente
Organisation : *CMCL*

12/13/14 JUIN

20^{ème} anniversaire du Jumelage Toulaud / Monsano
Programme à venir
Organisation : *Mairie & Comité de jumelage*

SAMEDI 13 JUIN

Lou Vento Festival
Boulodrome
Organisation : *Air de Zik*

DIMANCHE 28 JUIN

10h : **Fête des écoles**
Ecoles maternelle et élémentaire
Organisation : *Amicale Laïque*

MARDI 14 JUILLET

Retraite aux flambeaux
Le Village
Organisation : *CMCL*

VENDREDI 04 SEPTEMBRE

17/20h : **Forum des associations**
Salle polyvalente
Organisation : *Municipalité*

SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Nettoyage éco-citoyen
Départ salle polyvalente
Organisation : *CMCL*

SAMEDI 31 OCTOBRE

Soirée Halloween
Salle polyvalente
Organisation : *CMCL*

Les associations

Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A)	Activité : Chasse Responsable : Sandrine VEROT	06 77 14 27 44 acca.toulaud07@gmail.com
AIR de ZIK	activité : concerts, spectacles Responsable : Hugo VIDAL	07 81 66 09 12 airdezik@gmail.com
A.S. BOULISTES TOULAUD	Activité : Boule Lyonnaise Responsable : Didier GAULTIER	06 50 64 78 77 gauchierentretien@gmail.com
Association syndicale agricole (A.S.A)	Activité : Irrigation agricole Responsable : Philippe LEORAT	04 75 60 88 99 ou 06 70 10 96 83 fialeorat@gmail.com
Association Toulaudaine de Parents d'Elèves (A.T.P.E)	Activité : Parents d'élèves Responsable : Alexée PEMEANT	04 75 40 63 02 alexeepeameant07@gmail.com
ALLIANCE JUDO 4 VALLEES	Activité : Judo - Eveil Judo Responsable : Edouard DELL'ERBA	06 40 52 01 76 dellerbaed@hotmail.com info@alliancejudo4vallees.fr
AMICALE LAÏQUE	Activité : Animations au profit des écoles Responsable : Jérémy VISTICOT	06 85 24 17 19 amicalelaiketoulaud@gmail.com
ASSOCIATION LES TOULAUDAINES	Activité : Zumba, Gym douce, Yoga, Dessin, Peinture, Tricot, club de lecture Responsable : Brigitte OGNIBENE	06 10 94 00 05 associationsdestoulaudaines07@gmail.com
BASSIN DE CRUSSOL RUGBY	Activité : Rugby Responsable : François ALIBERT & Jacques LEMENICIER	06 88 55 53 05 toulaudsport@gmail.com & bassindecruissolrugby@gmail.com
BIBLIOTHEQUE "LES VERS A SOI"	Activité : Prêt de livres et animations Responsable : Sybille SANCHEZ	09 77 48 86 00 04 75 83 63 12 biblio@toulaud.fr
CIRQU'ENVIE	activité : initiation au cirque Responsable : Juliette UNGAUER	06 22 57 67 17 jungauer@yahoo.fr
CLUB DU BON ACCUEIL	Activité : Cartes, Pétanque, Jeux société Responsable : Georgette ROCHE	04 75 40 33 44 jean.delhomme@orange.fr roche.jeannine07@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE	Activité : Echange avec Monsano (Italie) Responsable : Michel LETANG	06 80 08 59 31 michel.letang@wanadoo.fr
COMITE MUNICIPAL CULTURE	Activité : Animations culturelles et de loisirs	04 75 40 52 66 06 22 01 27 66

ons touloudaines

	Responsable : Michel LE TANG		04 75 40 52 66 06.23.91.27.66 nath.aubert@sfr.fr
COMITE MUNICIPAL CULTURE ET LOISIRS (C.M.C.L)	Activité : Animations culturelles et de loisirs Responsable : Nathalie AUBERT		04 75 60 96 28 mireille.monchoux07@orange.fr
COMITE TIERS MONDE Madagascar	Activité : Solidarité Responsable : André MONCHAUX		04 75 44 04 05
CULTUELLE CATHOLIQUE	Activité : - Responsable : Pierre BENISTANT		04 26 52 44 92
CULTUELLE PROTESTANTE	Activité : - Responsable : Patricia CHAMPELOVIER		06 51 50 59 07
CULTURE et Cie	Activité : Théâtre d'improvisation Responsable : Rachel NODIN		04 75 40 32 88 09 66 81 80 96 entraideabri@entraideabri.org
ENTRAIDE ET ABRI	Activité : hébergement Président : RISSOAN Max		04 75 25 04 83 06 86 97 21 84
FEDERATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES	Activité : Syndicat agricole Responsable : André MALLET		06 85 96 13 64 06 88 96 15 81 amisdetoulaud@gmail.com
LES AMIS DE TOULAUD	Activité : Organisation de festivités Responsable : Isabelle DE OLIVERA REIS		06 81 52 07 76 tennisclubtouloud@gmail.com
TENNIS CLUB	Activité : Adultes / enfants Responsable : Anthony JAVELAS		06 20 33 37 35 toulaudtrail@gmail.com
TOULAUD TRAIL	Activité : Courses Responsable : M. Benoît CERANTOLA		06 01 05 54 19 marcel.taland@sfr.fr christine-t@hotmail.fr
TOULAUD'RANDO	Activité : Randonnée Responsable : Marcel TALAND		06 82 80 73 94 r.vossey@orange.fr
TOULAUD TENNIS DE TABLE	Activité : Tennis de table Responsable : Raphaël VOSSEY		04 75 40 31 92
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON	Activité : Préservation du devoir de mémoire pour les générations futures Responsable : Gaston PELISSIER		

<p>MAIRIE 04.75.60.49.52 <i>mairie@toulaud.fr</i> ASTREINTE (URGENCE) 06.07.49.95.68</p>	<p>SCOLARITE ECOLE MATERNELLE 04.75.60.49.57 <i>ecole-mat@toulaud.fr</i> ECOLE ELEMENTAIRE 04.75.60.49.56 <i>ecole-elem@toulaud.fr</i></p>	<p>DECHETS ORDURES MENAGERES RAMASSAGE * le mardi matin * le vendredi matin</p>	<p>BIBLIOTHEQUE 04.75.83.63.12 <i>biblio@toulaud.fr</i> LUNDI : 16H30 - 18H MARDI : 16H30 - 19H MERCREDI : 9H30 - 11H / 16H - 18H VENDREDI : 16H30 - 19H SAMEDI : 10H - 12H Pendant les vacances scolaires MARDI : 16H30 - 19H VENDREDI : 16H30 - 19H SAMEDI : 10H - 12H</p>
<p>PERMANENCES MAIRE Jeudi de 16h à 18h30 ADJOINTS Sur rendez-vous</p>	<p>CANTINE SCOLAIRE 04.75.60.49.55 <i>www.portaillafamille.fr</i></p>	<p>DECHETTERIE 170 rue de la Traverse ZA LES UFRNETS 07130 TOULAUD</p>	<p>AGENCE POSTALE COMMUNALE 04.75.40.33.35</p>
<p>CCAS (Centre communal d'Action Sociale) Sur rendez-vous</p>	<p>GARDERIE CENTRE DE LOISIRS 06.74.01.25.60 <i>www.portaillafamille.fr</i></p>	<p>OUVERTURE Mardi 8^h00 / 12^h00 Jeudi 8^h00 / 12^h00 Samedi 8^h00 / 12^h00</p>	<p>Lundi : 13h30/16h30 Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30/11h30 Vendredi : 13h30/17h00 Samedi : 8h30/12h00</p>

Salle Polyvalente

Renseignements et réservations au :

04 75 60 49 52

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (sous réserve de modifications)

	Pour une journée 9h/9h		Du vendredi 12H00 au dimanche 9H00		Du samedi 9H00 au lundi 9H00		Du vendredi 12H00 au lundi 9H00
	Demi-salle	Salle entière	Demi-salle	Salle entière	Demi-salle	Salle entière	
Particulier ou association de TOULAUD Euros	122,00	222,00	160,00	297,00	160,00	297,00	398,00
Extérieurs Euros	260,00	455,00	330,00	620,00	330,00	620,00	750,00

	caution	Arrhes	Bancs	Tables
Euros	450,00	50,00	1,50	3,00

Réveillon du 31 Décembre
(La journée 9h/9h)

Particulier ou association de TOULAUD Euros	222,00	- Location " banc " : 1,50 € - Location " table " : 3,00 € - Nettoyage salle : 50,00 € (1/2 salle) 75,00 € (Salle entière)		
Extérieurs Euros	455,00			

ATP

TRAVAUX PUBLICS

Alexandre SILHOL

06 43 93 36 97

atp.multiservices@gmail.com

- **TERRASSEMENT**
(réfection de cours, de chemin, déssouchage, pose de bordures, etc...)
- **VRD**
(enterrement de réseaux, eau, électricité, télécom, etc...)
- **ASSAINISSEMENT**
(pose et raccordement de fosse septique, micro station, puit perdu, etc...)
- **PISCINE**
(creusement, évacuation déblais, mise en forme du terrain, etc...)
- **LIVRAISON MATERIAUX**
(sable, gravier, concassé, etc...)
- **TOUS TRAVAUX**
(mini pelle, tracto pelle, etc...)
- **PETITE MACONNERIE**
(mur de clôture, dalle de terrasse, etc...)

DEVIS
GRATUIT

PARTICULIERS
&
PROFESSIONNELS

QUARTIER LE GRAND BOIS - 07130 TOULAUD



POMPES FUNEBRES *Pascal LECLERC*

Notre équipe vous apporte expérience et polyvalence, écoute, disponibilité et conseil pour vous accompagner

Des obsèques dignes, des tarifs respectueux



SERVICES
FUNÉRAIRES



MARBRERIE



PRÉVOYANCE
OBSÈQUES



CONCEPT
ÉCONOMIQUE



Disponibilité,
écoute et conseil

Agence :
209, Avenue de la République
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél : 04 75 25 04 69

Complexe Funéraire Valentinois
51, av du Dr Santy
26000 VALENCE
Tél : 04 75 81 58 15

Notre mission :

**Vous apporter une véritable
qualité de service !**

Chambre funéraire à Valence

Pompes Funèbres Pascal Leclerc - pascalclerc.guilherand@orange.fr

Naissances

CALLAMAND Evan	12/12/2018
BOULARD Zoé.....	17/12/2018
HILAIRE Cali	18/12/2018
MARCEL Jade	17/01/2019
MARCEL Maëlys.....	17/01/2019
DUMAS Emie.....	30/01/2019
GROSSKOST GREE Valentin.....	28/02/2019
GUERBER Léa	14/04/2019
MANENT Lucien	26/04/2019
DRUESNE Léa	01/06/2019
LAURENT Roxane	26/07/2019
VEYRIE Louise	15/08/2019
BRUNEL Julia	05/09/2019
FAURIEL Nora	16/09/2019
RICHON Rose	19/09/2019

Mariages

VALETTE Nadège et LEBOUTEILLER Johann	20/04/2019
ROUZIER Andréa et RAQUIN Bernard	03/05/2019
SYLVAIN Manon et LIBERT Anthony	20/07/2019
OBONE-ETOUKE Ghislaine-Flore et EXBRAYAT Frédéric	03/08/2019
VIEIRA DA SILVA Amandine et BONDIL Julian ..	17/08/2019
NNANGA AKOA Bertille et FAURE Irwin.....	09/11/2019

Décès

BERTRAND Sylvette née GOURDOL.....	08/12/2018
BROTTE Renée	05/09/2019
LODIE Marie née GOURDOL	01/10/2019
VALLA Daniel	15/02/2019
POURRET Guy.....	06/03/2019
MAISONNEUVE Henri	10/04/2019
SCHIUSSLER Charles.....	25/04/2019
BERNARD Guy	25/04/2019
DEGACHE Maurice	04/05/2019
AURANGE Christian	18/05/2019
DUMAZEL Robert	19/10/2019
BALAYN Jules	07/11/2019
DURAND Ulysse	23/11/2019



Votre magasin vous accueille
du **lundi** au **samedi** de **8h30 à 20h**
& **LE DIMANCHE DE 8H30 À 13H !**

OPTEZ POUR LE DRIVE

Vos courses directement dans le coffre.

- 1** JE COMMANDE MES COURSES
SUR INTERMARCHE.COM
- 2** JE PAIE EN LIGNE ET JE VALIDE
MON CRÉNEAU HORAIRE
- 3** ET C'EST DANS MON COFFRE
EN 5 MINUTES

Retrouvez-nous sur www.intermarche.com

Application disponible



LIVRAISON À DOMICILE



SOYONS

PONT DES LÔNES

Z.C. Les Freydières

Tél. 04 75 40 86 85

Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h non-stop



Intermarché

HYPER

ITM Alimentaire International - SIREN 341 192 227 - RCS PARIS 301 161 170 - SAS au capital de 149 184 € - Annonceur : SAS NOIRAM - Entreprise
Indépendante - RCS AUBENAS B 384 987 426 - Photos non contractuelles - Suggestions de présentation - Sous réserve d'erreurs typographiques -
Conception par www.france-impression.com à Gap - 38087²¹

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE DEPUIS 50 ANS

LA FÊTE DES VIGNERONS ET DES ANCIENS COMBATTANTS A TOULAUD EN 1937

Un peu d'histoire locale pour évoquer une fête des vigneronns et des anciens combattants qui se déroulait à Toulaud dans les années 1930. J'ai trouvé récemment le discours qui suit, prononcé à cette occasion par Mr le maire de l'époque qui était aussi mon grand-père Elie Badel.

« Monsieur le Président, mes chers amis,

Lorsque, il y a trois ans, vous avez eu l'excellente idée de reprendre cette vieille fête locale des vigneronns, je me suis demandé si cette resurrection aurait un lendemain. Maintenant, j'en suis profondément convaincu, car, voilà qu'à la troisième année, nous nous retrouvons aussi nombreux qu'au début, c'est dire qu'il en sera encore ainsi par la suite.

S'il y a eu, pour cette fête, une éclipse assez longue, la cause en est aux excès où elle était tombée et aux tristes années de la guerre. Mais maintenant elle durera parce qu'elle se fera avec mesure, et qu'après la tourmente, vous avez retrouvé la vieille gaité d'autrefois. Vous éprouvez d'autant mieux le besoin de manifester votre joie par une détente bien compréhensible, que vous avez fourni un labeur considérable à Toulaud où on ne chôme pas, on travaille fort et l'on n'est pas des cultivateurs de nom, mais de fait.

Après un repos mérité, on se remet au travail avec une nouvelle ardeur. C'est ce qu'a bien compris le gouvernement actuel en instituant un ministère des loisirs qui est appelé à devenir un grand ministère, car ce ne sera pas une petite affaire que de distraire toute une population durant les loisirs que vont lui donner les nouvelles lois sociales.

Puisque ce ministère existe, nous lui demanderons des subventions (car il faut toujours demander). Nous les accepterons avec plaisir et reconnaissance s'il nous en accorde, sinon nous saurons nous en passer car à Toulaud, nous sommes trop jaloux de notre indépendance et nous n'avons pas besoin du gouvernement pour nous guider, nous savons le faire nous-mêmes.

Mais, si notre fête des vigneronns se maintient, c'est à vous, chers combattants que nous le devons puisque vous avez eu l'heureuse idée de la faire coïncider avec la votre. Vous serez toujours contents de vous y retrouver, de revivre par la pensée, ces durs moments du front que vous ne pouvez oublier.

C'est pourquoi, je suis bien sûr du succès toujours grandissant de votre fête. Vous tiendrez toujours à vous grouper, à vous réunir, à discuter ensemble vos intérêts et faire aboutir vos légitimes revendications.

Plus que tous autres, vous saurez nous dire que, dans l'édification de la société future, chacun doit apporter sa contribution, dans un esprit de dévouement.

Consacrez chaque année et pendant longtemps, cette bonne camaraderie par votre belle fête à laquelle je suis toujours très heureux d'assister. Je remercie votre président et votre bureau de m'y inviter.

Un merci spécial à notre sympathique restaurateur ; ses talents culinaires sont à la hauteur de ses capacités de distributeur d'eau qu'il sait donner en abondance à notre village (pas pour la mettre dans son vin, bien entendu).

Mes chers amis, je lève mon verre en l'honneur de votre président et de votre bureau, à la santé de vous tous et de vos familles, et à la prospérité de notre chère commune de Toulaud toujours plus belle et plus accueillante. »

Olivier BADEL

*Un autre regard,
plus apaisant,
sur l'événement climatique
qui a marqué notre territoire
en cette mi-novembre.*

Merci à nos photographes amateurs :

*Nathalie Aubert
Marlène Bayle,
Sabrina Blachon,
Christophe Delay,
et Marie Estèves.*





SÉCHERESSE

PRENDRE LA QUESTION À LA SOURCE

Sols craquelés, rivières à sec, manque de fourrage pour le bétail... La France a vécu en cet été 2019 l'une des plus fortes sécheresses de ces cinquante dernières années. Fin août, 87 départements, soit quasiment tout le pays, étaient concernés par des restrictions d'eau, et 196 arrêtés étaient en cours pour inciter ou obliger les professionnels et les particuliers à économiser l'eau (Fig.1). L'Ardèche n'a pas été épargnée, puisqu'elle a été déclarée en état de sécheresse du 4 juillet au 22 octobre, soit pendant plus de 100 jours consécutifs (Fig.2).

Ainsi, même si en cette période hivernale la sécheresse qui a sévi cet été en France et dans notre région peut nous sembler déjà loin, certains de ses impacts peuvent encore affecter l'environnement et les activités humaines. Revenons sur cet épisode et tentons d'en apprendre un peu plus.

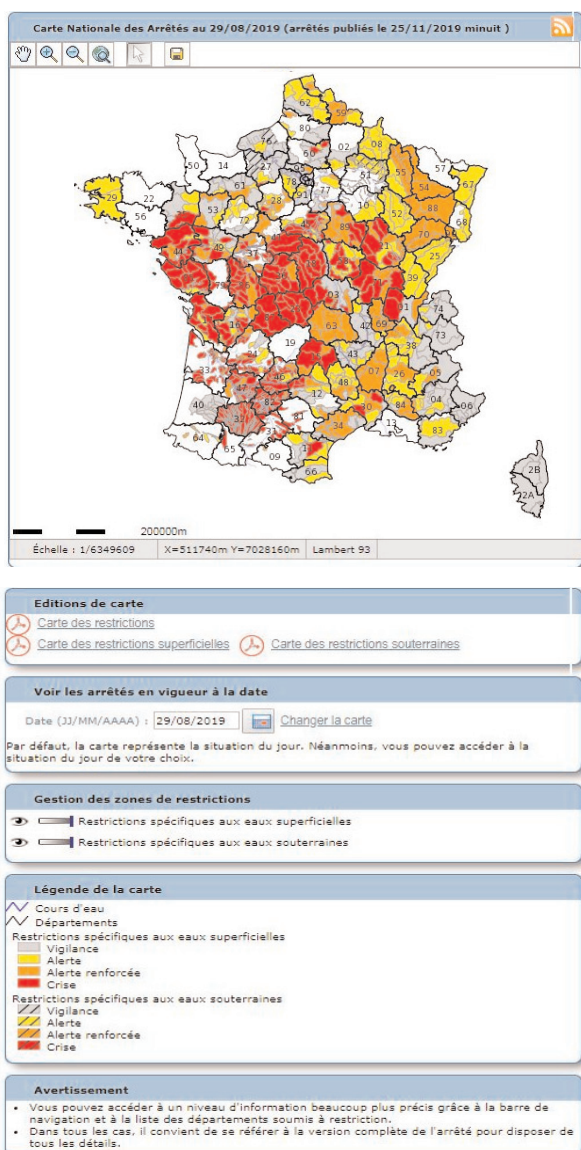


Fig. 1. Carte des zones de sécheresse en France au 29 août 2019
Source : PROPLUVIA
(Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ^[1]

L'Ardèche en restriction d'eau du 04/07/19 au 21/10/19

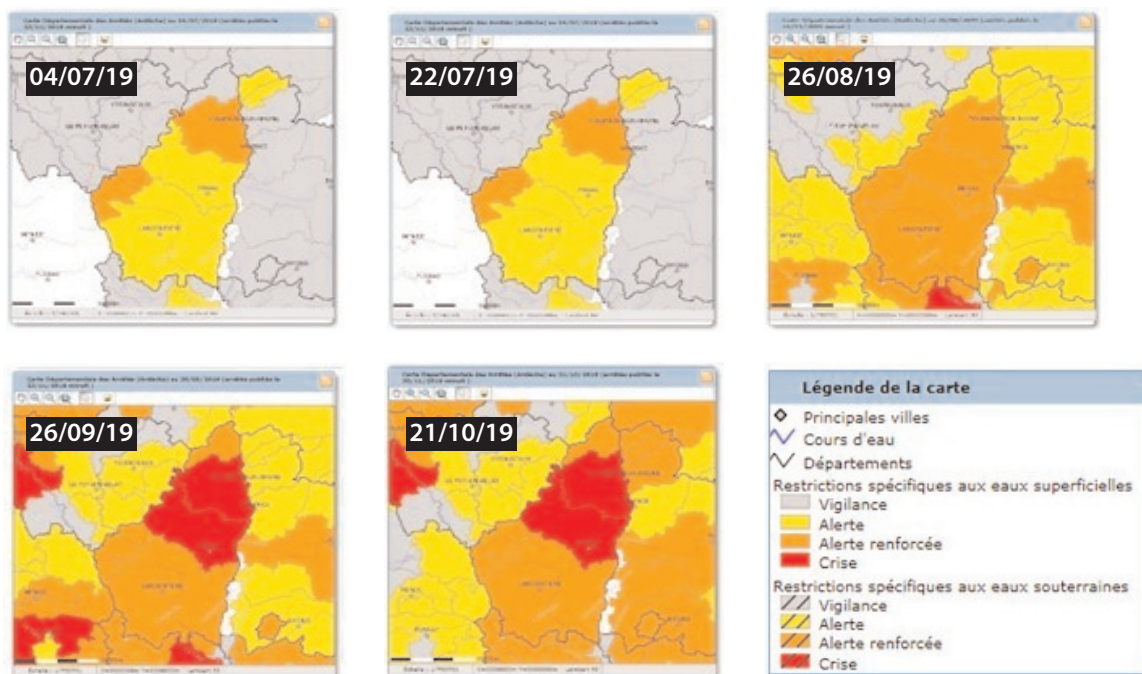


Fig.2. Chronique des arrêtés Sécheresse en Ardèche, été et automne 2019
Source : PROPLUVIA (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ^[1]

1. Les sécheresses en France : définitions et historique récent

1.1 Quelques définitions pour préciser le propos

Si, dans le langage courant, on entend par sécheresse le manque d'humidité et l'absence de pluie, la définition scientifique est un peu plus complexe. Ainsi, il faut faire la nuance entre ce que l'on nomme *impluviosité*, *aridité* et *sécheresse*. Contrairement aux idées reçues, la sécheresse n'est pas uniquement un manque d'eau mais un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau, qui conjugue déficit de la ressource et satisfaction des besoins des populations, de leurs activités et de l'environnement.

Les concepts clefs autour du manque d'eau *

- On va nommer *impluviosité* une période d'absence de pluie. Plus cette période sera longue, plus la disponibilité en eau sera problématique. L'impluviosité relève de la physique de l'atmosphère. On parle aussi parfois dans ce cas de *sécheresse météorologique* qui correspond à un

déficit prolongé des précipitations.

- *L'aridité* se définit à partir du volume des précipitations et des températures. L'évapotranspiration¹ exacerbe le processus d'aridité, en consommant la réserve en eau utile² des sols jusqu'à la flétrissure des végétaux. L'aridité va ainsi dépendre de l'impluviosité, des températures et du couvert végétal.

- En lien fort avec la notion d'aridité, on parle aussi de *sécheresse agricole*, qui se caractérise par un déficit en eau des sols superficiels (entre 1 et 2 mètres de profondeur), suffisant pour altérer le bon développement de la végétation. Elle dépend des précipitations et de l'évapotranspiration des plantes. La sécheresse agricole est donc sensible aux précipitations, à l'humidité et à la température de l'air, au vent mais aussi à la nature des plantes et des sols.

¹ *Evapotranspiration* : quantité d'eau qui s'évapore du sol, des étendues d'eau et des végétaux

² *Réserve utile en eau des sols* : quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante.

- La sécheresse (sans qualificatif particulier) est une tension locale et temporaire (quelques semaines, quelques mois, quelques années) entre la disponibilité en eau et les besoins anthropiques, quelle que soit leur nature : agricoles, AEP (alimentation en eau potable), industriels, loisirs, paysagers... La sécheresse découle de l'aridité en situation de demandes anthropiques excédant localement l'offre naturelle en eau. Elle est ainsi une notion englobante et une construction sociale.

* Sources de ces définitions :

- Mainguet M., *Les pays secs. Environnement et développement*, Ellipses, Paris, 2003

- Martin P., UMR CNRS ESPACE, *programme Hydropop 2016-2018, Journée Site Atelier Rivières cévenoles*, 2019, recueil des présentations

- Météo France : <http://www.meteo-france.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-secheresses>

1.2 Les grandes sécheresses des cinquante dernières années en France

Tout au long de son histoire, la France a été touchée par des épisodes de sécheresse notables. Le journal Ouest-France, dans son édition du 24 juillet 2019, récapitule les grandes sécheresses en France depuis 1976 en s'appuyant sur les relevés de Météo France. " Chaleur infernale ", " cauchemar agricole ", " calamité nationale ", tels sont les termes utilisés pour évoquer les sécheresses de 1976, 1989-90, 2003, 2005, 2011 et 2018, jusqu'à cette année. Le tableau 1 ci-contre récapitule ces épisodes.

Un arrêté publié au Journal officiel le 26 octobre 2019 reconnaît l'état de catastrophe natu-

relle pour plus de 400 communes, suite à des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols^[3]. Cet arrêté fait suite à la sécheresse de 2018. Il faut en effet à peu près un an pour que ce type d'arrêté soit publié. Aucun arrêté similaire n'est donc encore sorti à ce jour pour la sécheresse de 2019.

1.3 Des sécheresses plus fréquentes et plus intenses ?

Le projet de recherche Clim-

Sec^[4], coordonné par Météo France de 2008 à 2011, s'intéresse à l'impact du changement climatique sur les sécheresses en France métropolitaine. Il met notamment en avant les sécheresses du sol (ou sécheresses agricoles) à partir d'un historique débutant en 1958. Une tendance à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces sécheresses (au sens de la surface affectée) depuis la fin des années 1980 est mise en évidence comme le montre la figure 3.

Le saviez-vous ?

L'état de catastrophe naturelle est une garantie mise en place par l'État depuis 1982 afin d'indemniser les victimes d'épisodes naturels rares (sécheresse, orages violents, inondations, coulées de boue, avalanches, séismes...). Cela se traduit par des arrêtés qui déterminent les zones et les périodes où se sont produits les dommages. Les victimes disposent de 10 jours après la parution au Journal officiel pour faire la déclaration à leur assureur en vue d'une prise en charge du règlement du sinistre.

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13645>

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/indemnisation-des-dommages-subis-par-un-bien-la-suite-dune-secheresse>

Surface annuelle de la France touchée par la sécheresse

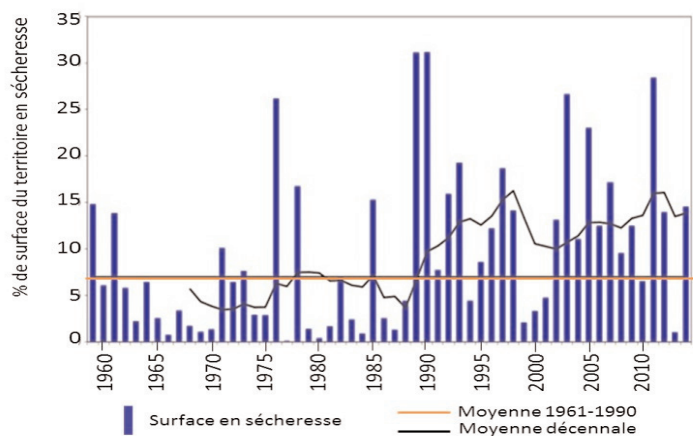


Fig. 3 : Indicateur annuel de sécheresse des sols publié sur le site de l'ONERC

Source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-secheresses>

Tableau 1 : les plus importantes sécheresses depuis 50 ans en France

Source : d'après le journal Ouest France ^[2], 24 juillet 2019

Années	Caractéristiques de la sécheresse
1976	<i>Le cauchemar agricole</i> « Chaleur infernale et absence totale de pluies se conjuguent pour faire de l'été 1976 un cauchemar pour l'agriculture française. « La sécheresse de 1976 a été exceptionnelle sur une échelle de temps court en termes de déficits de précipitations » [3]. À Tours, la Loire a la taille d'une modeste rivière. Le 30 juin, le président Valéry Giscard d'Estaing parle d'une « calamité nationale » à laquelle doit répondre la « solidarité nationale ». Le 25 août, le gouvernement annonce une aide de 2,2 milliards de francs pour l'agriculture financée par une majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, « l'impôt sécheresse ». ^[2]
1989-1990	<i>Une sécheresse longue et intense</i> « La sécheresse de 1989/90 est « la plus sévère des cinquante dernières années en termes de déficits d'humidité du sol et de précipitation », selon Météo-France. Une grande moitié sud-ouest de la France (au sud d'une ligne Avranches-Nice) est affectée. Des mesures de restriction d'eau sont prises dans plus de 40 départements durant l'été. Au total près de 70 départements seront sinistrés. » ^[2]
2003	<i>Canicule et sécheresse</i> « En plus de ses températures caniculaires, l'été 2003 a été particulièrement sec. À la fin juillet, des restrictions d'eau frappent une cinquantaine de départements. Des aides d'un demi-milliard d'euros sont débloquées fin août pour les agriculteurs, les dégâts de la sécheresse étant estimés entre un et quatre milliards d'euros. En septembre, des « convois de foin » sont organisés par des agriculteurs du centre-ouest de la France pour venir en aide à des éleveurs sinistrés du sud. L'état de calamité agricole est déclaré pour près de 80 départements. » ^[2]
2005	<i>Les 2/3 de la France de nouveau touchés</i> « La sécheresse réapparaît deux ans plus tard en 2005 : près de 70 départements sont affectés par des restrictions d'eau en août, en particulier dans la moitié ouest de la France. Les éleveurs et producteurs de maïs du Sud-Ouest sont les plus touchés. » ^[2]
2011	<i>Une sécheresse précoce</i> « Une sécheresse précoce frappe la France en 2011 : des restrictions d'eau sont prononcées dès avril dans une dizaine de départements puis s'étendent progressivement en mai à une cinquantaine de départements. Le printemps 2011 est le plus chaud depuis 1900 et le plus sec depuis 50 ans. » ^[2]
2018	<i>Une sécheresse tardive</i> « Après un printemps 2018 arrosé, la sécheresse s'installe progressivement à la fin de l'été et à l'automne après des températures caniculaires et des pluies insuffisantes. Les restrictions d'eau touchent une soixantaine de départements à l'automne. La région Grand Est et le Massif central sont les zones les plus touchées. » ^[2]
2019	<i>Double canicule</i> « Depuis début juillet 2019, les pluies ont été quasi absentes sur la moitié nord de la France. Deux épisodes de canicule se sont succédés et plusieurs villes connaissent leur début d'été le plus sec depuis le début des mesures de Météo France ». ^[2] Mi-septembre 2019, 88 départements étaient concernés par des arrêtés sécheresse, un record depuis le début de l'été, dont 50 partiellement ou totalement en état de crise.

[2] <https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/chronologie-de-1976-2019-la-france-face-plusieurs-secheresses-memorables-6457384>

2. Les impacts de la sécheresse

Les épisodes de sécheresse ont de multiples impacts sur les milieux et les activités humaines.



2.1 Impacts sur les milieux

→ Sur la biodiversité et la qualité de l'eau dans les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques sont tout particulièrement touchés en raison de la baisse des niveaux d'eau.

Ainsi, dans un cours d'eau, le manque d'eau peut rendre certains obstacles infranchissables et supprimer des connexions entre plusieurs parties du lit de la rivière. "**Cette fragmentation des milieux** peut empêcher la mobilité des espèces comme les poissons ou les amphibiens, en particulier jusqu'à leur lieu de frayère. Le stade le plus sévère de l'étiage est l'assèchement complet d'une partie du linéaire de la rivière, provoquant directement la mort de toutes les espèces peu mobiles et incapables de survivre au manque d'eau. La biodiversité est ainsi directement impactée par les assèchements sévères"^[5].

La diminution du débit dans un cours d'eau altère aussi la **qualité de l'eau** : en effet elle favorise l'augmentation de sa température et entraîne une baisse de la quantité d'oxygène dissous. Les rejets qui sont faits toute l'année dans les milieux sont moins dilués, leur évacuation est plus limitée et leur concentration peut être plus forte dans certaines portions des cours d'eau. La biodiversité est directement impactée par la dégradation de la qualité de l'eau : certaines algues microscopiques peuvent se développer, le cours d'eau peut s'asphyxier peu à peu, le risque d'eutrophisation du milieu s'accroît, entraînant des déséquilibres écologiques importants. Les proliférations d'algues sont par ailleurs susceptibles

→ Sur la végétation

La végétation souffre tout particulièrement de la sécheresse : les **prairies** sont **desséchées**, les **arbres se déshydratent**, ce qui les fragilise et peut causer leur mort.

Le Département de la santé des forêts (DSF) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait un bilan de la santé des forêts françaises publié dans sa lettre bi-annuelle. La lettre de juillet 2019 indique que "La sécheresse exceptionnelle de 2018, couplée à des températures anormalement élevées sur une période longue, a eu de fortes conséquences sur les arbres forestiers", et que "l'année 2019 voit s'accumuler les mortalités d'arbres adultes, en particulier pour les épicéas, les hêtres, les sapins et les pins sylvestres. La situation est évolutive et les effets sur les forêts continueront à se manifester et seront dépendants du climat à venir."^[6].

Mi-septembre 2019, le CNPF³ fait un point sur les dégâts causés sur les forêts par la sécheresse de cet été. Il met en avant le constat suivant : " La crise sanitaire la plus visible est celle des peuplements atteints par les scolytes, insectes ravageurs qui creusent des galeries sous l'écorce des arbres. Les épicéas et maintenant les sapins de l'Est de la France, affaiblis par la sécheresse, sont particulièrement touchés, avec une dizaine de millions d'arbres morts qui doivent être récoltés

³Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Etablissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées, soit 75 % de la forêt française métropolitaine

pour éviter la pullulation des scolytes ". " Partout, chênes, pins sylvestres, châtaigniers, hêtres, et même les chênes pubescents et les chênes verts en zone méditerranéenne, souffrent de la récurrence des sécheresses, ce qui interroge sur les espèces qui peuvent être adaptées. La plupart des dépérissements constatés concernent des peuplements adultes, avec, cette année, des inquiétudes sur des essences qui avaient bien résisté jusqu'à présent." [7]. À titre d'exemple, à Besançon, ce sont des centaines d'arbres qui vont être abattus, dont des hêtres centenaires. Là, " le manque d'eau a mis à mal la santé des arbres, d'où la décision radicale prise par la municipalité de fermer l'immense forêt de Chailluz à l'entrée de la ville, le temps d'abattre quelque 2000 arbres pour raison de sécurité. " [8].



Esséces dépérisssantes (Scolytes)
Photo S. Gaudin © CNPF



Toulaud Septembre 2019
Photo © C. Audemard

Par ailleurs, une végétation très sèche étant propice aux départs de feux, le risque d'incendie est accru. Cet été, " Les incendies de forêts et de broussailles ont largement touché la zone méditerranéenne et particulièrement l'Occitanie, mais ont également sinistré des régions moins accoutumées à ces catastrophes (Nouvelle Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France...). " [9]

→ Sur la faune terrestre

La faune sauvage n'échappe pas aux impacts de la sécheresse, tout particulièrement les insectes floricoles et les oiseaux. Selon un reportage réalisé par France 2 en juillet 2019, **des dizaines d'oiseaux déshydratés et affamés** sont recueillis chaque jour par la ligue protectrice des oiseaux en Alsace [10].

Ouest France fait un constat similaire " Hors des zones ombragées, les conséquences peuvent être graves ". " *Les oisillons, quand le nid n'est pas abrité, peuvent mourir de déshydratation. Pour les espèces qui vivent sous les combles, comme le martinet sauvage, nous avons beaucoup de cas où les petits sautent du nid parce qu'il y fait trop chaud, et s'écrasent* ", note un écologue et directeur du Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes des Pays de la Loire. Autre ombre au tableau : la raréfaction des ressources. " *Les insectes pollinisateurs sont particulièrement touchés. La sécheresse a un impact sur les fleurs, et donc sur la chaîne alimentaire. Sur le dernier épisode de canicule, nous avons pu observer une forte mortalité de bourdons par exemple.* " [11]

2.2 Impacts sur les activités humaines

→ Sur les prélèvements d'eau dans les milieux

La baisse des niveaux d'eau a des conséquences sur les prélèvements d'eau dans les milieux ou dans les nappes : si le niveau d'eau devient trop bas pour permettre aux ouvrages de prélèvement de fonctionner, il est impossible de prélever l'eau. Certains usages peuvent alors être compromis : la production d'eau potable, le refroidissement des centrales nucléaires, la navigation fluviale, etc. [5]

À titre d'exemple, fin août en Corrèze, sept communes ont mis en place des rotations de camions-citernes pendant le week-end pour alimenter leur réseau d'eau potable. Sans ce dispositif, 4000 habitants auraient été privés d'eau du robinet [12].

→ Sur l'agriculture et l'élevage

Les sécheresses impactent fortement l'agriculture. Le manque de pluie et d'eau dans les sols entraîne de lourdes conséquences sur les récoltes s'il n'est pas compensé par l'irrigation. Or les restrictions de prélèvements éventuelles - qui peuvent concerner l'irrigation - sont généralement déclenchées lorsque les besoins des plantes sont au maximum.

À titre d'exemple, les oliviers ont été particulièrement touchés cet été par la sécheresse : certains arbres qui avaient donné 100 kilos d'olives il y a un an resteront quasiment infructueux cette année. Selon France TV info, dans les Alpes-Maritimes, la production d'olives est en baisse de 60% en moyenne cette année [12]. Les activités d'élevage sont aussi particulièrement touchées

par la sécheresse quand celle-ci conduit à manquer de ressource alimentaire pour le bétail. Cet été, le manque d'herbe dans les pâturages a obligé les éleveurs à acheter des fourrages indispensables pour nourrir leurs bêtes, ou à entamer les stocks prévus pour l'hiver, ce qui met en péril leurs finances, mais aussi leurs animaux.

Les agriculteurs touchés par la sécheresse de l'été 2019 ont réclamé et obtenu des aides d'urgence : versement anticipé des aides européennes de la politique agricole commune (PAC) [13], dégrèvement de la taxe foncière [14], mais qui ne pourront couvrir que partiellement les pertes enregistrées durant l'été.

→ Sur le bâti

La sécheresse puis le retour des précipitations engendre un risque de retrait-gonflement des sols argileux qui peut provoquer des fissures sur les bâtiments construits sur ce type de terrain.



Photo © C. Audemard



Photo © C. Audemard

À noter :

Marche à suivre en cas de sinistre

Suite au déficit pluviométrique de cette année, un mouvement de retrait-gonflement des sols argileux peut avoir lieu, provoquant des fissures sur les habitations.

Si vous constatez l'apparition de telles fissures (souvent en forme d'escaliers, sur les parties les plus fragiles de votre bâti comme les pignons, les fenêtres ou encore les angles) vous devez :

1. Effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.
2. Déposer au secrétariat de la mairie.
 - Une lettre descriptive avec des informations précises sur le type de sinistre que votre maison connaît,
 - Une ou plusieurs photographies présentant les principales fissures,
 - Un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps.

Attention, ces dommages peuvent se révéler plusieurs mois après une période très sèche!

S'il y a assez de dossiers, la commune s'appuiera sur les cas identifiés pour demander la reconnaissance du sinistre auprès des services préfectoraux, au début de l'année 2020. Plus vous serez nombreux à déposer un dossier en mairie, plus la commune aura de chance de voir son dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse aboutir.

Source : Exemple de la démarche mise en place à Lussat en Auvergne
<http://lussat63.fr/secheresse-2019-declaration-en-mairie/>

3. Des arrêtés de restriction pour réguler les usages de l'eau

Pendant les périodes de sécheresse, les zones concernées peuvent faire l'objet de mesures de restriction d'eau qui dépendent du niveau d'alerte décrété par la préfecture de chaque département.

Quatre niveaux ont ainsi été définis en matière de sécheresse : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise. Les mesures de limitation des prélèvements sont progressives, indiquées en fonction des seuils et adaptées aux différents usagers.

3.1 Les mesures de restriction d'eau selon les usages

On peut considérer trois grandes catégories d'usage de l'eau : usage domestique, usage agricole, usage industriel. Les restrictions d'eau concernent ces trois types d'usage de la façon suivante :

- Usages domestiques : sensibilisation dans un premier temps, puis limitation de plus en plus forte des prélèvements pour l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines jusqu'à l'interdiction totale de ce type d'utilisation (hors usage eau potable).

- Agriculture : sachant que globalement 80% des prélèvements d'eau pour l'agriculture se font entre juin et août, les restrictions d'eau vont être progressivement les suivantes : interdiction d'irri-

guer 1 jour par semaine, plusieurs jours par semaine ou à certaines heures jusqu'à l'interdiction totale de l'irrigation.

- Industrie : des mesures spécifiques sont prises sur les unités les plus consommatrices : mesures imposant une réduction progressive d'activité, le recyclage de certaines eaux de nettoyage, la modification de certains modes opératoires.

3.2 Les mesures de restriction d'eau selon les niveaux d'alerte

o **Niveau de vigilance** : information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau ;

o **Niveau d'alerte** : réduction de moins de la moitié des prélèvements à des fins agricoles ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine, interdiction d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, de laver sa voiture... ;

o **Niveau d'alerte renforcée** : réduction d'au moins la moitié des prélèvements à des fins agricoles, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, le lavage de voitures, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements ;

o **Niveau de crise** : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls ceux en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés.

Le détail des mesures est donné dans l'arrêté cadre de 2018 (Fig.4).









USAGES		ALERTE RENFORCEE
RAPPELS ET RECOMMANDATIONS	Arrosages autorisés	Éviter d'arroser aux heures les plus chaudes de la journée
	Ouvrages hydrauliques	 Respect strict de la réglementation applicable à l'installation (débit réservé)
	Interventions en rivière	Éviter la circulation, le passage et le piétinement dans les cours d'eau
USAGES DOMESTIQUES	Pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	 Usage interdit
	Jardins potagers	 Autorisé de 19h à 22h trois jours par semaine (mercredi, vendredi, dimanche)
	Espaces sportifs de toute nature	 Autorisé de 19h à 22h trois jours par semaine (mercredi, vendredi, dimanche)
	Piscines	 Piscine nouvellement construite : premier remplissage autorisé ; Toutes piscines : remplissage complémentaire autorisé de 22h à 6h
	Lavage des voiries	 Sauf impératifs sanitaires et balayuses laveuses automatiques.
		 Usage limité  Usage interdit

Fig. 4 . Extrait de l'affiche présentant l'arrêté cadre des restrictions des usages de l'eau en Ardèche

Source : http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_2018_restrictions_usages_eau_secheresse.pdf

Le saviez-vous ?

Comment sont décidées les mesures de restriction ?

- Les seuils entraînant des mesures de restriction sont définis au niveau local par les préfets afin de faciliter la réaction en situation de crise et la concertation entre les différents usagers d'un même bassin.
- Les arrêtés sécheresse ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée pour un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques, tout en respectant l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont-aval des bassins versants.

Sources :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/mesuresRestrictions.jsp>
<https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse>

4. Comment se tenir informé ?

Lorsqu'un arrêté de restriction est général et collectif, il doit être affiché dans chaque mairie concernée et faire l'objet d'une publication dans les journaux régionaux ou locaux. Par ailleurs, les arrêtés sont visibles sur le site Internet PROPLUVIA du Ministère de la transition

écologique et solidaire, qui affiche notamment une carte des arrêtés en vigueur à la date de consultation du site, et donne des informations sur les origines de la sécheresse et sur la façon dont sont décidées les mesures de restriction.

<http://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

LES BONS GESTES POUR

ÉCONOMISER L'EAU

Le site du <https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse> donne quelques gestes à respecter pour économiser l'eau.

En ce qui concerne les usages domestiques, il s'agit de privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

En cas de sécheresse, il faut respecter l'arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau en vigueur dans le département, affiché en mairie et mis en ligne sur leur site par les préfetures.

QUELQUES SITES CLEFS SUR LE CLIMAT, LA RESSOURCE EN EAU ET LA SÉCHERESSE

<http://www.meteofrance.fr/>

Donne des informations sur l'actualité météorologique et des connaissances diverses autour du climat ainsi que le débit des cours d'eau.

<https://www.eaufrance.fr/publications/bsh>

Donne des bulletins mensuels de situation hydrologique en France

<https://www.gouvernement.fr/risques/secheresse>

Donne des informations sur la sécheresse et les mesures à prendre pour économiser l'eau

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Permet de consulter l'état des arrêtés de restriction d'eau sur l'ensemble des départements de France

métropolitaine, jour après jour.

<http://www.ardeche.gouv.fr/>

Site de la préfecture de l'Ardèche. On peut y trouver des informations sur :

- Les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau (consultables dans la rubrique Publication, / Espace presse / Communiqué de presse)
- L'Arrêté cadre sur la restriction des usages de l'eau en Ardèche et les mesures à respecter

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/indemnisation-des-dommages-subis-par-un-bien-la-suite-dune-secheresse>

Informe sur la procédure à suivre pour déclarer un dommage sur un bien en raison de la sécheresse.



Pour l'avenir...

D'après les experts, les sécheresses sont un des enjeux majeurs du changement climatique en marche.

Pour faire face aux crises futures qui risquent d'être plus fréquentes et intenses, il devient crucial d'être sensibilisé pour faire évoluer nos habitudes vers une utilisation plus sobre de l'eau, et d'être informé sur les mesures à prendre lorsque survient ce type d'épisode, pour les respecter individuellement et collectivement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SITOGRAPHIQUES :

- [1] <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>
- [2] <https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/chronologie-de-1976-2019-la-france-face-plusieurs-secheresses-memorables-6457384>
- [3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039281273&categorieLien=id>
- [4] Soubeyroux, J.-M., Kitova, N., Blanchard, M., Vidal, J.-P; Martin, E., Dandin, P. (2012) : Sècheresse des sols en France et changement climatique. La Météorologie, 78, pp 21-30. <http://hdl.handle.net/2042/47512>
- [5] <https://www.eaufrance.fr/les-impacts-de-la-secheresse>
- [6] La lettre du DSF : spéciale sécheresses, n° 54 - juillet 2019 - <https://agriculture.gouv.fr/bilans-annuels-en-sante-des-forets>
- [7] <https://www.cnpf.fr/actualite/voir/1491/secheresse-le-point-en-foret-privee-75-des-forets-francaises/n:170>
- [8] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-2-000-arbres-doivent-etre-abatus-a-besancon_3684561.html
- [9] <https://www.notre-planete.info/actualites/3108-secheresse-France-2019-consequences>
- [10] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-la-ligue-de-protection-soigneles-oiseaux-deshydrates_3537203.html
- [11] <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/secheresse-faune-sauvage-et-chaine-alimentaire-dereglees-0609b04f-0ee9-486d-9563-359d7c1890ca>
- [12] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-huit-consequences-de-cet-ete-presque-sans-pluie_3595333.html
- [13] https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/secheresse-les-aides-europeennes-de-la-pac-versees-en-avance_3661681.html
- [14] https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/secheresse-la-baisse-d-impot-sera-insuffisante-pour-les-agriculteurs_3653239.html

TEXTE : **Nathalie Dubus Viossat**

RÉALISATION : **Patrice Pommaret**

SCP REMY et FAURE Géomètres Experts DPLG

BUREAU DROME

20, Avenue de la Libération
26000 VALENCE
Tél: 04 75 43 46 18
Fax: 04 75 42 71 23
remyfaure26@orange.fr



BUREAU ARDECHE

12, Cours de l'Esplanade
07000 PRIVAS
Tél: 04 75 64 37 03
remyfaure07@orange.fr
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél: 04 75 44 51 80



Boulangerie Bertin



à Toulaud depuis l'an 2000

**Votre artisan boulanger vous accueille
du mardi au dimanche :**

mardi	6h30 - 13h / 15h30 - 20h
mercredi	6h30 - 13h / 15h30 - 20h
jeudi	6h30 - 13h / 15h30 - 19h
vendredi	6h30 - 13h / 15h30 - 20h30
samedi	6h30 - 13h / 15h30 - 20h30
dimanche	6h30 - 12h30



CBS

REMRQUES

1228 route de Monsano
07130 TOULAUD
T : 04.75.80.01.61
contact@cbs-remorques.fr

À chacun sa remorque CBS!

Professionnels,



& Particuliers,



Contactez-nous!

04.75.80.01.61



www.cbs-remorques.fr

M. Jean se met au piano

Noix de Saint-Jacques mousse de butternut et chorizo

Ingrédients :

Pour 4 personnes

- * 1 petite butternut
- * 1 bouquet de brocolis pour le décor
- * 10 cl de crème fraîche épaisse
- * 50 gr de beurre
- * 200 gr de chorizo
- * 1 douzaine de noix de coquille Saint Jacques
- * 1 douzaine de crevettes décortiquées
- * 1 gousse d'ail

|| Eplucher la butternut, la couper en morceaux, cuire à la vapeur 20 minutes,



mixer avec une noix de beurre, une gousse d'ail et la crème fraîche, assaisonner, réserver.

- || Cuire les brocolis dans l'eau bouillante bien salée 5 mn et rafraîchir afin qu'ils restent bien verts.
- || Couper le chorizo en tranches et les faire revenir dans une poêle sans matière

grasse 1 seconde de chaque côté. Egoutter sur un papier absorbant.

- || Snacker les coquilles Saint Jacques et les crevettes 2 minutes de chaque côté avec un peu de beurre, assaisonner avec fleur de sel et piment d'Espelette.
- || Dresser sur assiette.

Pomme en cage sur coulis de framboises



Ingrédients :

Pour la pâte feuilletée rapide

- * 250 gr de farine
- * 200 gr de beurre en morceaux très froid
- * 125 gr d'eau froide
- * 5 gr de sel
- * 1 œuf

Pour la garniture.

- * 4 petites pommes Golden ou Royal Gala
- * 1 petit pot de confiture de framboise
- * 1 sachet de coulis de framboises surgelées

- || Mélanger, la farine, l'eau, le sel et le beurre quelques minutes afin qu'il reste des morceaux de beurre.
 - || Étaler la pâte en rectangle sur un plan fariné, plier en portefeuille, laisser reposer 10 minutes.
 - || Renouveler l'opération deux fois.
- Vous pouvez utiliser un bloc de 500 gr de pâte feuilletée que l'on trouve dans les différentes enseignes de produits surgelés.*

- || Peler les pommes et ôter le cœur à l'aide d'un vide-pomme.
- || Étaler la pâte feuilletée sur 3mm d'épaisseur et découper des carrés de 15 cm de côté environ selon la grosseur de la pomme.
- || Dorer avec l'œuf battu, poser la pomme, garnir le centre avec la confiture de framboise.
- || Replier les bords de la pâte afin de les coller les uns aux autres.
- || Décorer avec les restes de pâte.
- || Dorer et faire cuire 30 minutes à 180°.
- || Servir tiède avec un coulis de framboise.



Terrassement, Voirie, Réseaux, Démolition, ...
Maçonnerie, Rénovation, Toiture, Piscine, Dallage, ...

04 75 577 663
www.mtmp.fr



GENERALI

Solutions d'assurances

Cabinet Alexis KIRCHER

Nouvelle adresse : 32 av. des Auréats, 26000 VALENCE

Tél. 04 75 81 16 17

Fax : 04 75 81 16 75

valencekircher@agence.generali.fr

N° ORIAS : 15003308



Magazine municipal de
la Mairie de Touloud

Adresse :

85, rue du Moulin de l'Aure
07130 Touloud

Responsable de la publication

Christophe Chantre

Réalisation :

Mairie de Touloud (07130)

Comité de rédaction :

Christian Audemard,
Stéphane Chantepy,
Jean-Noël Chantre,
Bérénice Degiorgi,
Christophe Delay
Nathalie Dubus-Viossat,
Patrice Pommaret.

Maquette, mise en page :

Patrice Pommaret

Impression :

Impressions Modernes
(Guilherand-Granges)

Tirage : 900 exemplaires.

Distribution :

Conseillers Municipaux.

Crédits photos :

Mairie de Touloud,
Bibliothèque municipale,
Christian Audemard,
Christophe Delay,
Marcelle Deyres,
Geneviève Sévenier,
Nathalie Aubert,
Jean-Noël Chantre,
Michel Létang,
Christine Elmnadil,
Chantal Brouant
Céline Ricou
Sabrina Blachon,
Marie Esteves,
Marlène Bayle

**Le Conseil Municipal
remercie tous les
annonceurs publicitaires
pour leur participation**

**Location
de Matériels**

et toute la

**Motoculture
de plaisance**



Concessionnaire :

ISEKI **Husqvarna**

S.A.V. BRIGGS et STRATTON
Groupes électrogènes **SDMO**

LOCATION - VENTE - RÉPARATION - ENTRETIEN

BRICO LOCATION SERVICES

670, rue Jean Moulin 07500 GUILHERAND-GRANGES



Tél. 04.75.80.00.28

du Lundi au Samedi - www.bls07.com

MES DEMARCHES *à portée de clic !*

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte où je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
 - Duplicata
 - Changement d'adresse
 - Changement de titulaire
 - Cession de véhicule
 - Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



LISTE ÉLECTORALE

1/ Procédure d'inscription sur les listes électorales

Lieu d'enregistrement : mairie du domicile ou par internet sur mon.service-public.fr

Pièces à fournir :

- le formulaire d'inscription dûment renseigné (Cerfa 12669*02),
- copie d'une pièce d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vérification de votre inscription auprès de la mairie ou sur service-public.fr (lien sur le site de la mairie)

2/ Délai d'inscription en cas de scrutin

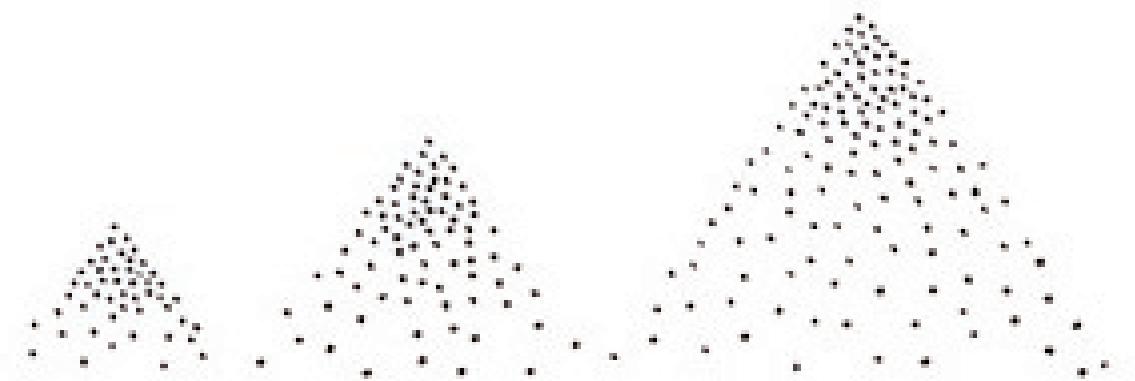
Pour que vous puissiez voter lors d'un scrutin, il faut vous inscrire sur la liste électorale au plus tard pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, le vendredi 7 février 2020.

RECENSEMENT

Les jeunes filles ou garçons qui atteignent l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile au cours du mois de leur anniversaire. Venir en mairie avec le livret de famille des parents et la carte d'identité du mineur.

En mairie !

Le secrétariat de mairie reste bien entendu à votre service pour tous renseignements et toute assistance dans vos démarches



CÉRÉMONIE DES

VOEURS

2020

VENDREDI 10 JANVIER

18H30 - SALLE POLYVALENTE